CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA
PROCÈS VERBAL 47

le mercredi 27 janvier 2021

10 h

La participation à cette réunion s'est fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doive être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa se réunit le mercredi 27 janvier 2021, à 10 h. Le maire, Jim Watson, préside la réunion Zoom depuis la salle Andrew-S.-Haydon, et les autres membres y participent à distance.

Le maire accompagne le Conseil dans un moment de réflexion.

BÉNÉDICTION AUTOCHTONE

Claudette Commanda, aînée, offre une bénédiction autochtone pour lancer la première réunion du Conseil de 2021.

APPEL NOMINAL

Tous les membres du Conseil sont présents.

ÉBAUCHE

DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE PAR LE MAIRE WATSON

MOTION NO 47/1

Motion de la conseillère J. Sudds
Appuyée par la conseillère L. Dudas

IL EST RÉSOLU QUE le discours prononcé par le maire[1] lors de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2021 soit consigné au procès-verbal de la réunion du Conseil tenue aujourd'hui.

ADOPTÉE

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil du 9 décembre 2020 et de la réunion extraordinaire du Conseil du 18 décembre 2020.

Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité d'embauche pour le poste de vérificateur général du 17 décembre 2020.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration n'est déposée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

- Communiqué de l'AMO – Nouveaux règlements de l'Ontario en lien avec la COVID-19; allocation des fonds de la taxe sur l'essence de l'Ontario pour soutenir le transport en commun; mise à jour sur la

[1] Voir l'ANNEXE 1 ci-jointe à la fin du proces-verbal.

ÉBAUCHE

modification de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et changements apportés à la formation des pompiers

- Communiqué de l'AMO – Nouvelle déclaration provinciale de l'état d'urgence liée à la COVID-19; modélisation actualisée de la COVID-19; et groupe de travail sur les offices de protection de la nature
- Communiqué de l'AMO – Nouvelles mesures de confinement et nouvel échéancier pour le Plan de SBEC
- Communiqué de l'AMO – Confinement 2.0 : le confinement de la province débute le 26 décembre; stratégie pour les collectivités et application des règlements; nouveaux protocoles pour les écoles; services de garde d'enfants; et subventions aux petites entreprises
- Communiqué de l'AMO – Sites additionnels de vaccination contre la COVID-19; licenciement conformément à la Loi sur les normes d'emploi; et prolongation des dispositions sur les indemnités de cessation d'emploi
- Communiqué de l'AMO – Plan de dotation pour les soins de longue durée; groupe de travail sur les offices de protection de la nature; Stratégie de réduction de la pauvreté; et financement octroyé aux services de santé mentale et de toxicomanie
- Communiqué de l'AMO – Financement aux municipalités dans le cadre de la phase 2 du Cadre de relance sécuritaire
- Communiqué de l'AMO – Fonds de secours pour les services sociaux et planification du déploiement des vaccins
- Communiqué de l'AMO – Nouvelles mesures de santé publique renforcées
- Communiqué de l'AMO – Répercussions financières de la COVID-19 sur les municipalités; investissements additionnels pour les logements en milieu de soutien; modélisation de la COVID-19 et prolongation des décrets d'urgence; et ajournement de la session législative d'automne

ÉBAUCHE

Pétitions :

- Pétition contenant les signatures de 277 personnes s'opposant à la modification du règlement de zonage visant le 33, chemin Maple Grove (référence : point 13 de l'ordre du jour)

ABSENCES

Aucune absence n'a encore été signalée.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION N^{O} 47/2

Motion de la conseillère Diane Deans
Appuyée par la conseillère Carol Anne Meehan

Que le rapport no 18 du Sous-comité du patrimoine bâti; le rapport n^{o} 13 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets; les rapports nos 34 et 35 du Comité de l'urbanisme; le rapport no 8 de la Commission du transport en commun; les rapports du Bureau du greffier municipal intitulés «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 22 janvier 2021 » et «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 9 décembre 2020»; soient reçus et examinés.

ADOPTÉES

REPORTS ET RENVOIS

1. PLAN DU DOMAINE PUBLIC DU MARCHÉ BY

EBAUCHE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **Approuve le Plan du domaine public du marché By, tel que décrit dans le présent rapport et annexé au document 3;**

2. **Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique d'évaluer la gouvernance actuelle du domaine public du marché By et d''en faire rapport au Comité et au Conseil au deuxième trimestre de l'année 2021, en y indiquant ses recommandations pour l'amélioration de la réglementation et de l'aménagement de l'espace, comme décrit dans le présent rapport;**

3. **Demande au personnel de trouver du financement auprès d'autres paliers du gouvernement ainsi que par l'établissement de priorités dans le programme d'immobilisations de la Ville de 2022, afin de procéder à l'étape de la conception de l'Esplanade polyvalente de la rue York (de la promenade Sussex jusqu'au carré du marché By), comme décrit dans le présent rapport;**

4. **Demande au personnel d'entreprendre une étude complète du transport pour le carrefour de la rue Rideau et de la promenade Sussex, suivie d'un concours de conception national, comme décrit dans le présent rapport, à l'aide des fonds disponibles dans le compte réservé aux interventions mineures du domaine public pour 2020 et 2021;**

5. **Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de présenter une demande d'information au quatrième trimestre de 2021 dans le but de réaménager le garage municipal du marché By (parc de stationnement numéro 4) sis au 70 de la rue Clarence, à l'aide des fonds provenant du compte réservé aux interventions mineures du domaine public, et de revenir présenter ses observations au**

ÉBAUCHE

Comité des finances et du développement;

6. **Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique et aux Services des routes et du stationnement d'enquêter sur les partenariats en fonction de la stratégie de remplacement du stationnement relative au marché By, comme décrite dans le présent rapport;**

7. **Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de former immédiatement un groupe de travail sur la relance économique du marché By, comme décrit dans ce rapport, auquel participeront des représentants du Bureau du maire, du bureau du conseiller de quartier, de la société Marchés d'Ottawa Markets, de la Zone d'amélioration commerciale du marché By, de l'Association communautaire de la Basse-Ville, de la Commission de la capitale nationale et d'autres importants intervenants externes.**

ADOPTÉE

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (conseiller S. Menard)

Que l'on demande au personnel de présenter au Conseil, en avril 2021, une note de service sur l'état de la stratégie d'orientation au centre-ville et des efforts de consultation menés par Tourisme Ottawa, la Ville, Tourisme Outaouais et la CCN, en particulier en ce qui concerne la signalisation pour les salles de bain au centre-ville et les deux nouvelles toilettes autonomes autonettoyantes. La capacité de trouver les toilettes publiques qui existent déjà au centre-ville profite à la fois aux populations vulnérables qui ont besoin de ces services essentiels et à la reprise économique dans nos quartiers touristiques et d'affaires. De concert avec la mise à jour du Groupe de travail sur les besoins humains sur les toilettes portatives et une couche de données cartographiques sur les toilettes publiques, cette note devrait résumer les efforts prévus pour 2021 et au-delà pour continuer les progrès et maintenir la dynamique en matière de toilettes publiques accessibles.

EBAUCHE

RAPPORTS

GREFFIER MUNICIPAL

2. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 22 JANVIER 2021

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO18 DU SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

3. DEMANDE DE MODIFICATION DU 540, AVENUE MANOR, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **Approuve la demande visant à modifier le bâtiment situé au 540, avenue Manor, conformément aux plans soumis par O'Keefe Fiorenza Design Group et datés du 24 août 2020;**

2. **Approuve l'aménagement paysager proposé au 540, avenue Manor, conformément aux plans soumis par James B. Lennox and Associates Inc. et datés du 2 novembre 2020;**

ÉBAUCHE

3. Délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;

4. Délivre le permis en matière de patrimoine et fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.

ADOPTÉES

4. DEMANDE VISANT À DÉMOLIR ET À RECONSTRUIRE UN GARAGE ISOLÉ SITUÉ DANS LA RUELLE RIVER, À L'ARRIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ QUI SE TROUVE AU 114, AVENUE STANLEY ET QUI EST DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. Approuve la demande de démolition du garage isolé actuel et la demande de construction d'un nouveau garage au même endroit, dans la ruelle River, pour la propriété située au 114, avenue Stanley, conformément aux plans présentés par Mario Poulin, le 20 octobre 2020, sous réserve de la condition suivante :

a. Avant la démolition, la personne présentant la demande doit récupérer des matériaux d'origine (p. ex. revêtement en bois, fenêtres, portes et poutres structurales) afin qu'ils soient réutilisés, si possible;

2. délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;

3. délivre le permis en matière de patrimoine et de fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.

ADOPTÉES

ÉBAUCHE

RAPPORT NO 13 DU COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EAU ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

5. PLAN DIRECTEUR SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – INVENTAIRES ANNUELS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, RAPPORT D'ÉTAPE ET MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **prenne acte du rapport d'étape annuel sur le Plan directeur sur les changements climatiques, y compris les inventaires des émissions de GES de 2019, présentés dans le document 1 ci-joint, et les derniers développements concernant les huit mesures prioritaires, résumés dans le présent rapport;**

2. **approuve les modifications administratives proposées pour le Plan directeur sur les changements climatiques, décrites dans le document 2 ci joint ainsi que dans le présent rapport.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 34 DU COMITÉ DE L'URBANISME

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 250 ET 252, AVENUE HINCHEY

ÉBAUCHE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 250 et 252, avenue Hinchey, afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages abritant 16 logements, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

7. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1642, CHEMIN MERIVALE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 1642, chemin Merivale, afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de sept étages et d'un restaurant de plain-pied, comme l'expose en détail le document 3.

ADOPTÉE

8. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 284, AVENUE KING EDWARD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 284, avenue King Edward afin de faire passer le zonage de « zone d'institutions » à « zone de rue principale traditionnelle », comme le précise le document 2.

ADOPTÉE avec la dissidence du Conseiller M. Fleury

ÉBAUCHE

9. PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL POUR UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE ZONAGE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES ET DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil approuve :

1. **le plan de travail pour la révision du Règlement de zonage (no 2008-250), la version définitive du nouveau règlement devant être présentée au Conseil d'ici le quatrième trimestre de 2024;**

2. **qu'après l'adoption du nouveau Plan officiel, un rapport sur les principales nouveautés (grands changements et solutions rapides) soit présenté au quatrième trimestre de 2021 pour :**

   a) **résumer les conclusions et recommandations du personnel concernant la forme et la structure du nouveau Règlement de zonage proposé; et**

   b) **décrire la nature et la portée générales des changements à apporter au régime de zonage dans le nouveau règlement, en fonction de la Stratégie de gestion de la croissance et des nouvelles orientations stratégiques du Plan officiel approuvées par le Conseil; et**

   c) **présenter l'échéancier et les exigences budgétaires des étapes suivantes du projet de révision du Règlement de zonage, y compris toute modification nécessaire du plan de travail; et**

   d) **définir les changements au Règlement de zonage (no 2008-250) – les « solutions rapides » – pouvant être apportés concrètement dans l'immédiat ou à court terme pour mieux appliquer les orientations essentielles du Plan officiel en attendant la révision du reste du règlement, y compris les modifications**

ÉBAUCHE

rendues nécessaires par les pressions liées à la croissance ou les grandes initiatives stratégiques, comme le zonage d'inclusion; et

3. **la création d'un groupe de conseillers parrains pour appuyer et défendre le projet de refonte du Règlement de zonage, comme le décrit le présent rapport; et**

4. **qu'il soit délégué au comité mixte du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales le pouvoir de tenir les réunions publiques réglementaires nécessaires à l'adoption du Règlement de zonage.**

ADOPTÉES

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL : (conseillère C. A. Meehan)

Que l'on demande au personnel de la DGPIDE, dans le cadre de la Proposition de plan de travail pour un nouveau Règlement de zonage :

- d'examiner les retraits minimaux de cour avant, à la lumière des préoccupations du public concernant les véhicules dans les entrées de cour qui bloquent les trottoirs, ainsi que le stockage de la neige en hiver;
- d'examiner les retraits de cour latérale par rapport aux carrefours giratoires.

10. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES ENSEIGNES PERMANENTES SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES, RÈGLEMENT 2016–326

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES ET DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil :

1. **approuve des modifications au Règlement 2016-326 régissant les enseignes permanentes sur des propriétés privées, comme l'expose en détail le document 1; et**

2. **délègue au chef du service du bâtiment et aux Services**

ÉBAUCHE

juridiques le pouvoir de mettre la dernière main au règlement municipal proposée dans le document 1 et d'y apporter des modifications mineures, pour donner suite à la volonté du Conseil.

ADOPTÉES

11. MOTION - DEMANDE DE DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SITUÉES AUX 181, 183 ET 187, AVENUE HOLLAND

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la demande de démolition des bâtiments situés sur la propriété, aux conditions suivantes :

1. **l'aménagement paysager sera réalisé conformément aux conditions établies par le directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique;**

2. **le propriétaire enregistré convient que la construction du nouveau bâtiment devra être substantiellement avancée – selon ce qu'en jugera le directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique – dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 000 $ pour chacun des deux bâtiments résidentiels à démolir;**

3. **le propriétaire inscrit conclura avec la Ville d'Ottawa une entente comprenant les conditions susmentionnées et paiera tous les coûts d'enregistrement de cette entente. Une fois le permis de construire délivré et le nouveau bâtiment construit, l'entente deviendra caduque et le propriétaire pourra en demander la libération, à ses frais;**

4. **le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que les bâtiments ne pourront être démolis avant**

ÉBAUCHE

que l'entente susmentionnée n'ait été conclue et inscrite au titre foncier;

5. **la présente approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas signé dans le mois suivant l'approbation du Conseil.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 35 DU COMITÉ DE L'URBANISME

12. CADRE POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE REDEVANCES POUR AVANTAGES COMMUNAUTAIRES EN REMPLACEMENT DES POLITIQUES DE L'ARTICLE 37

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve la création d'un groupe de parrains composé de la présidente du Comité de l'urbanisme et des conseillers des quartiers 11 et 15, des zones destinées à une forte densification;**

2. **enjoigne au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de consulter les membres du groupe de parrains, en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de travail fondé sur l'ébauche proposée dans le document 1; et**

3. **approuve la poursuite de l'application de l'article 37 jusqu'à l'adoption du nouveau règlement municipal de redevances pour avantages communautaires, ou à la date de fin réglementaire, selon la première éventualité.**

ADOPTÉES

ÉBAUCHE

13. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 33, CHEMIN MAPLE GROVE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) relative au 33, chemin Maple Grove en vue de permettre la construction de deux immeubles d'appartements à trois étages, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE avec la dissidence des conseillers A. Hubley, T. Kavanagh et C. A. Meehan.

14. PLAINTE RELATIVE AUX REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT – 1325, CHEMIN JOHNSTON

RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLE QUE MODIFIÉE

Que le Conseil de ne pas rejette la plainte relative aux redevances d'aménagement municipales du 1325, chemin Johnston et de donner directive de rembourser les redevances payées.

ADOPTÉE avec la dissidence des conseillers R. Brockington, K. Egli, R. King, J. Leiper et C. McKenney

RAPPORT NO 8 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

15. DÉLÉGATION DE POUVOIR – CONTRATS ACCORDÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2020 POUR LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

ÉBAUCHE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

Le point I de l'ordre du jour pour approbation en bloc est déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

I. MODIFICATION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 114, CHEMIN RICHMOND

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 pour le 114, rue Richmond afin de permettre un stationnement de surface temporaire, comme il est expliqué en détail dans le document 2.

Reportée à la réunion du Conseil du 10 février par la motion suivante :

MOTION N^{O} 47/3

Motion du conseiller J. Leiper
Appuyée par la conseillère J. Harder

ATTENDU QUE le requérant souhaite aménager un stationnement pour les visiteurs pour une période de trois ans au 98 et au 114, chemin Richmond; et

ATTENDU QUE les dispositions de zonage et l'échéancier étudiés par le Comité de l'urbanisme pour permettre ce stationnement pour les visiteurs ne reflètent pas exactement l'emplacement où il sera situé sur le terrain visé; et

ATTENDU QUE les dispositions de zonage et l'échéancier doivent être modifiés pour mieux refléter l'emplacement du stationnement pour les visiteurs; et

ATTENDU QU'il faudra du temps pour régler cette question et s'assurer que tout est correct;

ÉBAUCHE

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le rapport de rezonage et le règlement de mise en œuvre correspondant pour le 98 et le 114, chemin Richmond soient reportés à la réunion du Conseil municipal du 10 février 2021.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 34 DU COMITÉ DE L'URBANISME

A. DÉROGATION AU RÈGLEMENT VISANT LES TERRAINS RÉSERVÉS À LA CRÉATION DE PARCS – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE ZIBI ONTARIO, 3 ET 4, RUE BOOTH

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil autorise une dérogation au Règlement no 2009-095 (Règlement visant les terrains réservés à la création de parcs) visant le projet d'aménagement de Zibi Ontario aux 3 et 4, rue Booth;

- **la dérogation soumise pour approbation ne s'appliquerait pas dans le cas où la densité augmenterait au-delà du zonage permis sur les terrains visés, et ce, à compter de la date d'adoption de la dérogation par le Conseil.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 35 DU COMITÉ DE L'URBANISME

B. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1155, RUE JOSEPH CYR ET 1082, CHEMIN CYRVILLE

ÉBAUCHE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 1155, rue Joseph Cyr et le 1082, chemin Cyrville, afin de permettre la construction d'un immeuble polyvalent de six étages, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

C. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU 1620, CHEMIN MAPLE GROVE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant une partie du 1620, chemin Maple Grove, afin de permettre la construction d'habitations en rangée dos à dos, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

D. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1258, RUE MARENGER

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 1258, rue Marenger afin de modifier les exigences maximales en matière de densité, la zone tampon paysagée minimale et le retrait de cour arrière, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

ÉBAUCHE

E. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 243 ET 245, AVENUE HINCHEY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 243 et 245, avenue Hinchey, afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de faible hauteur (trois étages) abritant 16 logements, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

F. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 114, RUE ISABELLA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) pour le 114, rue Isabella afin de permettre la construction d'un immeuble polyvalent de sept étages, comme il est expliqué en détail dans le document 2.

ADOPTÉE

G. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –PARTIE DE 54, PROMENADE SPRINGBROOK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant une partie du 54, promenade Springbrook, afin de faire passer le zonage des

ÉBAUCHE

terrains de « Zone de parc et d'espace vert », sous-zone A (O1A), à « Zone résidentielle de densité 1 », sous-zone H, exception xxxx (R1H[xxxx]), et de permettre l'aménagement de cinq lots résidentiels, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

H. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 390 ET 394, RUE BANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 390 et 394, rue Bank, afin de permettre la construction d'un immeuble polyvalent de neuf étages, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL

J. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 9 DÉCEMBRE 2020

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 9 décembre 2020 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont

ÉBAUCHE

joints à titre de document 1.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION N^{O} 47/4

Motion de la conseillère Diane Deans
Appuyée par la conseillère Carol Anne Meehan

Que le rapport no 18 du Sous-comité du patrimoine bâti; le rapport n^{o} 13 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets; les rapports nos 34 et 35 du Comité de l'urbanisme; le rapport no 8 de la Commission du transport en commun; les rapports du Bureau du greffier municipal intitulés «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 22 janvier 2021 » et «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 9 décembre 2020»; soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

MOTION N^{O} 47/5

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par la conseillère D. Deans

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa est résolue à réduire ses émissions de gaz à effet de serre; et

ATTENDU QUE la Ville prévoit installer sur son territoire 24 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sur rue à 12 emplacements; et

ATTENDU QUE ce projet, qui s'inscrit dans les améliorations aux installations de stationnement sur rue, vise à favoriser l'adoption de véhicules électriques par les Ottaviens; et

ÉBAUCHE

ATTENDU QUE la transition des véhicules alimentés au gaz et au diesel aux véhicules électriques est l'une des grandes mesures qui permettront à Ottawa d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 100 % d'ici 2050; et

ATTENDU QUE pour y arriver, 90 % des nouveaux véhicules devront être alimentés à l'électricité d'ici 2030;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa demande à la Commission de services policiers d'Ottawa de dire au Service de police d'Ottawa de collaborer avec la Ville et son partenaire Envari, une filiale d'Hydro Ottawa, pour évaluer en 2021, à l'aide du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro, si le Service de police d'Ottawa peut implanter un projet pilote d'électrification des véhicules, là où c'est possible.

ADOPTÉE

MOTION N^{O} 47/6

Motion du conseiller R. King
Appuyée par la conseillère J. Harder

ATTENDU QUE le 24 juillet 2002, le Conseil municipal a approuvé la Politique sur les noms commémoratifs dans sa version modifiée; et

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 2001 sur les municipalités, le Conseil peut adopter un nom commémoratif par résolution, malgré ce que prévoit la Politique sur les noms commémoratifs; et

ATTENDU QUE le Règlement sur l'adressage municipal (n^{o} 2014-78) fournit un cadre réglementaire pour l'adressage municipal à Ottawa – qui est surtout modifié pour des raisons de sécurité publique ou d'orientation –, et que le Conseil municipal peut approuver la modification d'un nom pour d'autres motifs; et

ATTENDU QUE l'avenue Langevin, située dans le quartier 13 (Rideau-Rockcliffe), a été nommée d'après Hector-Louis Langevin, l'un des Pères de la Confédération ayant participé à la création du système de pensionnats autochtones, qui forçait le retrait des enfants autochtones de leur famille et détruisait leur identité et leur culture; et

ÉBAUCHE

ATTENDU QUE les pensionnats ont contribué à la perte générale de la langue et de la culture autochtones et rompu les liens familiaux pendant plusieurs générations; et

ATTENDU QU'en 2015, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) – qui a pour mandat d'éduquer les Canadiens sur les répercussions des pensionnats – a publié ses conclusions, accompagnées de 94 appels à l'action à l'intention de tous les ordres de gouvernement, du secteur privé et de l'ensemble de la population; et

ATTENDU QUE dans le cadre de l'engagement de la Ville à l'égard de la réconciliation, le Conseil a approuvé en 2018 le Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa, lequel applique les appels à l'action de la CVR; et

ATTENDU QUE le changement des noms de lieux publics respecte les principes de réconciliation formulés par la CVR et qu'en 2017, le premier ministre du Canada a approuvé que l'édifice Langevin du Parlement soit renommé « Bureau du Premier ministre et du Conseil privé »; et

ATTENDU QU'en 2019, le Conseil a créé le Secrétariat de la lutte contre le racisme et nommé le conseiller Rawlson King comme agent de liaison du Conseil pour les initiatives de relations ethnoculturelles et de lutte contre le racisme pour combattre le racisme systémique à Ottawa; et

ATTENDU QUE pendant le mandat du Conseil précédent, le conseiller de quartier et son bureau, en consultation avec la communauté, ont dressé une liste de noms potentiels pour l'avenue Langevin; et

ATTENDU QUE William Commanda, aîné algonquin et ancien chef des Anishinabeg de Kitigan Zibi, responsable des ceintures wampum sacrées de la Nation algonquine Anishinabeg et gardien du savoir sage et doué, a passé des années à promouvoir le pardon, la réconciliation, la paix, l'harmonie et l'équité raciale pour tous par sa vision et son œuvre : le Circle of all Nations; et

ATTENDU QUE le bureau du conseiller s'est enquis de l'opinion des résidents de l'avenue sur le nom « Commanda Way » (voie Commanda); et

ATTENDU QUE le changement de nom doit être coordonné avec Postes Canada;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve le changement de nom de l'avenue Langevin, située dans le quartier 13 (Rideau-Rockcliffe), pour qu'elle soit renommée voie Commanda;

ÉBAUCHE

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel d'Adressage et enseignes des Services du Code du bâtiment de travailler avec le conseiller de quartier pour procéder rapidement au changement dans le respect des délais fixés par Postes Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les coûts liés au projet (droits de changement de nom, frais pour la plaque et le poteau, avis, dévoilement) soient assumés par le bureau du conseiller.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 47/7

Motion du conseiller M. Luloff
Appuyée par le conseiller K. Egli

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, étant donné que le Règlement provisoire sur le port obligatoire du masque prendra fin à moins qu'il ne soit prolongé par le Conseil au cours de la présente réunion.

ATTENDU QUE le 15 juillet 2020, le Conseil a adopté le Règlement provisoire sur le port obligatoire du masque, qui rend le port du masque obligatoire sur les propriétés de transport en commun et dans les espaces publics fermés, et oblige les exploitants à installer des affiches concernant cette obligation et à mettre du désinfectant pour les mains à la disposition du public, des mesures jugées raisonnables, pratiques et efficaces pour limiter la propagation de la COVID-19 et assurer la santé, la sécurité et le bien-être des résidents de la ville d'Ottawa; et

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit des dérogations à l'obligation de porter un masque pour les jeunes enfants et les personnes dont l'état de santé les empêche de porter un masque en toute sécurité; et

ATTENDU QUE le 26 août 2020, le Conseil a approuvé la modification du Règlement dans le but d'étendre l'obligation de porter le masque aux aires communes fermées des immeubles en copropriété et des logements multiples ainsi que des espaces publics ouverts désignés en vertu de la délégation de pouvoir; et

ÉBAUCHE

ATTENDU QUE le règlement est de nature temporaire et qu'il contient donc une « clause d'extinction », ce qui signifie que le Conseil est tenu de le renouveler s'il y a lieu de prolonger son application au-delà de la date d'expiration, en se fondant sur les conseils de santé publique et les circonstances épidémiologiques locales; et

ATTENDU que le règlement a été renouvelé périodiquement depuis son adoption, y compris plus récemment le 25 novembre 2020, lorsque le Conseil a de nouveau reporté la date d'expiration du règlement à 0 h 1 le lendemain de la première réunion ordinaire du Conseil en 2021, à moins qu'il ne soit renouvelé par le Conseil; et

ATTENDU QUE la progression de la COVID-19 se poursuit à Ottawa et que, pour cette raison, le gouvernement provincial a désigné Ottawa comme l'une des régions devant faire l'objet de restrictions supplémentaires en ce qui a trait aux réouvertures à cause du nombre de cas de COVID-19; et

ATTENDU QUE bien que la législation provinciale régissant les réouvertures et les restrictions découlant de la lutte contre la pandémie ait été modifiée pour inclure les nouveaux règlements sur le port du masque, ces derniers ne tiennent pas compte de certaines dispositions pertinentes du Règlement temporaire sur le port obligatoire du masque de la Ville d'Ottawa; et

ATTENDU QUE pour cette raison, et dans l'éventualité où la législation provinciale concernant le port du masque serait abrogée, mais qu'Ottawa aurait besoin des protections offertes par son règlement municipal pour limiter la propagation de la COVID-19, il serait plus prudent d'en prolonger la période d'application;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve que le Règlement provisoire sur le port obligatoire du masque (Règlement n^{o} 2020-186, dans sa version modifiée) demeure en vigueur jusqu'à 0 h 1 le 29 avril 2021, à moins qu'il ne soit renouvelé par le Conseil.

ADOPTÉE

ÉBAUCHE

MOTION NO 47/8

Motion du maire J. Watson
Appuyée par la conseillère L. Dudas

Que le Conseil municipal approuve que les règles de procédure soient suspendues afin d'examiner la motion suivante étant donné qu'un besoin immédiat en hébergement dans des hôtels a été établi pour que les travailleurs de la santé, les travailleurs essentiels et les membres du public s'isolent durant cette pandémie et que tous les efforts sont déployés pour en réduire les coûts.

ATTENDU QUE le 8 avril 2020, le Conseil municipal a approuvé une exemption pour les travailleurs de la santé et les travailleurs essentiels du paiement de la taxe d'hébergement municipale de 4 % lorsqu'ils achètent un service d'hébergement à prix réduit dans un hôtel de la ville d'Ottawa dans le but de s'isoler;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral fournit un financement au Conseil de santé d'Ottawa afin de coordonner un hébergement temporaire pour les travailleurs de la santé et les travailleurs essentiels, les membres du public et les voyageurs internationaux qui ont besoin d'un hébergement temporaire pour s'isoler;

ET ATTENDU QUE le Conseil de santé d'Ottawa a conclu une entente de service avec un hôtel local pour l'hébergement et demande une exemption de la taxe d'hébergement municipale pour les services d'urgence fournis dans le cadre d'une entente de service avec les fournisseurs de services d'hébergement afin de maximiser l'utilisation du financement d'urgence;

ET ATTENDU QUE Tourisme Ottawa et l'Association des hôtels d'Ottawa-Gatineau appuient l'exemption, dans les cas susmentionnés, du paiement de la taxe municipale sur l'hébergement imposée en vertu du Règlement 2019-252 (« TMH »);

ET ATTENDU QUE compte tenu des circonstances et des exigences actuelles relativement à la pandémie de COVID-19, le Conseil a déterminé qu'il est actuellement dans l'intérêt supérieur de la Ville d'Ottawa d'exempter de l'application de la TMH les ententes de services conclues par le Conseil de santé d'Ottawa pour un hébergement temporaire;

ÉBAUCHE

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal exempte de l'application de la taxe d'hébergement municipale les services d'hébergement achetés par le Conseil de santé d'Ottawa pour la durée de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE

MOTION NO 47/9

Motion de la conseillère T. Kavanagh
Appuyée par le maire J. Watson

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil suspende les Règles de procédure afin de permettre l'introduction de la motion suivante visant à intervenir rapidement en réponse aux règlements temporaires actuellement imposés en raison de la pandémie de COVID-19 et qui touchent les petites entreprises de façon disproportionnée :

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement de l'Ontario a émis un décret ordonnant de rester à domicile pour tout l'Ontario, qui est entré en vigueur le 14 janvier 2021 et qui interdit aux résidents de quitter leur lieu de résidence sauf pour des activités essentielles, y compris, mais sans s'y limiter, pour acheter des articles essentiels; et

ATTENDU QUE le gouvernement provincial n'a pas défini ce qui est considéré comme un article essentiel, afin de ne pas limiter l'accès des résidents à des biens qui peuvent être légitimement nécessaires à leur santé, à leur bien-être ou à leur sécurité; et

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a permis aux magasins à prix réduits et aux grandes surfaces qui vendent des produits d'épicerie de rester ouverts, pourvu que les membres du public soient en mesure de maintenir une distance physique de deux mètres par rapport à toute autre personne dans le commerce ou l'installation, et que le nombre de personnes à l'intérieur d'un lieu d'affaires ouvert au public ne dépasse pas 25 % de la capacité à tout moment; et

ATTENDU QUE le fait de permettre aux magasins à prix réduits et aux grandes surfaces de rester ouverts tout en offrant des produits non essentiels, ainsi que ceux considérés comme essentiels, encourage les résidents à quitter leur domicile et augmente le nombre de contacts qu'une personne peut avoir; et

ÉBAUCHE

ATTENDU QUE le but de ce décret est de garder les résidents à la maison autant que possible pour arrêter la propagation de la COVID-19, empêcher le réseau hospitalier d'être débordé et protéger les populations vulnérables et ceux qui leur prodiguent des soins; et

ATTENDU QUE le fait de permettre aux magasins à prix réduits et aux grandes surfaces qui vendent des produits d'épicerie de continuer à vendre des produits qui ne sont pas jugés essentiels crée des règles du jeu inéquitables pour notre communauté de petites entreprises, qui sont tenues de fermer leurs portes ou de limiter considérablement leurs services; et

ATTENDU QUE Mark Kaluski, président de la CZAC, a envoyé une lettre au premier ministre Ford le 19 janvier 2021 demandant l'équité pour toutes les entreprises de détail concernant la vente de produits non essentiels; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa s'est engagée à appuyer la communauté des petites entreprises d'Ottawa pendant la pandémie;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le maire Watson, au nom du Conseil municipal, écrive au premier ministre de l'Ontario et au ministre de la Santé de l'Ontario pour demander que le gouvernement de l'Ontario applique immédiatement les mêmes règles aux petites entreprises que celles qui sont appliquées aux grandes surfaces, en consultation avec les autorités de santé publique, et si le gouvernement de l'Ontario n'est pas d'accord, que le gouvernement de l'Ontario exige immédiatement que les magasins à prix réduits et les grandes surfaces :

1. **limitent les ventes en personne aux produits d'épicerie et aux produits essentiels seulement; et**
2. **limitent la vente de produits non essentiels en interdisant l'accès aux zones de vente offrant des produits non essentiels; et**
3. **ne vendent des produits non essentiels que par le biais des ventes en ligne ou d'un service de ramassage en bordure de trottoir.**

ADOPTÉE

ÉBAUCHE

MOTION NO 47/10

Motion du conseiller E. El-Chantiry
Appuyée par le maire J. Watson

Que les règles de procédure soient suspendues pour examiner la motion suivante, afin d'élargir le Programme de subventions de la Ville pour l'hiver afin d'appuyer des projets supplémentaires dans le cadre du Plan de reprise économique de la Ville face à la COVID-19.

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer et engendre des répercussions économiques importantes dans le monde entier et ici, à Ottawa; et

ATTENDU QUE le 17 mars 2020, par voie du décret 518/2020, une situation d'urgence liée à l'épidémie de COVID-19 a été déclarée dans l'ensemble de la province de l'Ontario aux termes de l'article 7.0.1 de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence; et

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 14 octobre 2020, le Conseil municipal a donné au personnel les instructions suivantes : « Que les Services des emprises, du patrimoine et du design urbain et les Services des routes et du stationnement présentent au Comité des transports, lors de sa réunion de novembre, une stratégie concernant les terrasses d'hiver, après consultation de la CZAC et une analyse des pratiques exemplaires d'autres municipalités qui connaissent une saison froide »; et

ATTENDU QUE, lors de sa réunion du 4 novembre 2020, le Conseil a approuvé une recommandation pour qu'un financement de 150 000 $ issu du compte d'immobilisations pour intervention relevant du domaine public de la DGPIDE 2020 soit alloué aux ZAC et aux associations de gens d'affaires enregistrées, dans le cadre d'un programme de subvention pour les petits projets d'amélioration des immobilisations dans le domaine public qui peuvent stimuler l'activité économique pendant les mois d'hiver; et

ATTENDU QUE les critères et le processus de demande du Programme de subventions de la Ville pour l'hiver ont été élaborés et fournis aux ZAC et aux associations d'entreprises enregistrées le 17 novembre 2020, le programme fournissant jusqu'à 75 % des coûts admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 25 000 $; et

ÉBAUCHE

ATTENDU QUE dix-neuf (19) demandes ont été reçues et examinées par un jury et que sept (7) projets ont été choisis pour recevoir une subvention provenant de l'enveloppe de financement approuvée de 150 000 $; et

ATTENDU QUE l'élargissement du Programme de subventions de la Ville pour l'hiver permettrait de financer davantage de projets du domaine public et d'appuyer davantage les entreprises des rues principales d'Ottawa, l'embellissement du domaine public et l'expérience des visiteurs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve l'ajout de 50 000 $ au Programme de subventions de la Ville pour l'hiver afin d'appuyer des projets supplémentaires provenant de demandes déjà reçues, les fonds supplémentaires provenant du compte pour la reprise économique face à la COVID-19 (112139) dans le budget actuel de 2021 de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique.

ADOPTÉE

MOTION NO 47/11

Motion du conseiller M. Luloff
Appuyée par la conseillère J. Harder

IL EST RÉSOLU que le Conseil suspende les règles de procédures afin que soit examinée la motion suivante visant à autoriser une réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité des services communautaires et de protection, étant donné que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 10 février 2021 et que cela ne permettrait pas de prévoir suffisamment de temps pour les processus législatifs, les avis publics et la publication de l'ordre du jour associés.

ATTENDU QUE, comme l'a demandé le Conseil en novembre 2019 dans le cadre du Rapport de l'Étude sur les logements locatifs et du régime réglementaire (ACS2019-EPS-GEN-0015), la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE) ainsi que la Direction générale des services de protection et d'urgence ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer des recommandations au Conseil sur les locations à court terme, ce qui a donné lieu à deux rapports distincts, à savoir le rapport ACS-2021-EPS-PPD-0001 – Règlement sur la location à court terme (Direction générale des services de protection et d'urgence) et le rapport ACS2021-PIE-EDP-0005 Modification du Règlement de zonage visant à permettre la location de courte durée des logements des zones résidentielles (DGPIDE), qui comprend les modifications recommandées à apporter au Règlement de zonage.

ÉBAUCHE

ATTENDU QUE le personnel recommande que les deux rapports soient examinés conjointement pour permettre au personnel de discuter de l'interrelation entre les recommandations des deux rapports;

ATTENDU QUE le personnel propose une réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité des services communautaires et de protection; et

ATTENDU QUE les recommandations de l'un ou l'autre rapport peuvent ne pas être comprises dans le mandat spécifique de l'un ou de l'autre comité si elles sont présentées dans un rapport distinct, mais qu'elles sont néanmoins interdépendantes;

IL EST DONC RÉSOLU que le Conseil délègue le pouvoir à une réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité des services communautaires et de protection afin d'examiner les rapports sur la location à court terme de la DGPIDE et de la Direction générale des services de protection et d'urgence; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité des services communautaires et de protection soit désignée comme une réunion publique aux fins de la Loi sur l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

MOTION NO 47/12

Motion de la conseillère C. Kitts
Appuyée par la conseillère J. Harder

ATTENDU QUE, le 11 septembre 2019, le Conseil a approuvé le Règlement n° 2019-307 modifiant le zonage des terrains dont l'adresse municipale est le 252, promenade Aquaview et le 2165, chemin Tenth Line, afin de permettre l'aménagement d'un lotissement; et

ATTENDU QUE le Règlement n° 2019-307 a établi l'exception urbaine 2579 qui prévoit un retrait minimal de cour latérale d'angle de 3 m; et

ATTENDU QUE le propriétaire a demandé au Comité de dérogation une dérogation mineure à l'exception 2579 à l'égard de l'îlot 85 du plan enregistré 4M-1665 afin de réduire le retrait minimal de cour latérale d'angle de 3 m à 1,6 m; et

ÉBAUCHE

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement du territoire interdit à un requérant de demander une dérogation mineure avant le deuxième anniversaire de la modification d'un règlement pour les terrains en question sans l'approbation du Conseil; et

ATTENDU QUE le personnel de la planification a examiné la demande et ne s'oppose pas à la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les règles de procédure soient suspendues afin de permettre l'introduction de la motion suivante :

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, article 45(1.4), le Conseil peut déclarer par résolution qu'une demande de dérogation mineure est autorisée; et

ATTENDU QUE le personnel de planification ne s'oppose pas à la présentation d'une demande de dérogation mineure au Comité de dérogation à l'égard de l'îlot 85 du plan 4M-1665, soit le lotissement Avalon Aquaview dans le quartier 19;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU qu'une demande de dérogation mineure à l'égard de l'îlot 85 du plan 4M-1665 visant à obtenir une réduction du retrait de cour latérale d'angle est autorisée à être présentée au Comité de dérogation avant le 11 septembre 2021.

ADOPTÉE

MOTION NO 47/13

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par le conseiller R. King

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante afin que le propriétaire foncier, un fournisseur de logements abordables, puisse régler ces questions le plus rapidement possible et avoir accès au financement provincial pour le réaménagement.

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 256, rue St-Denis est en très mauvais état après avoir subi deux incendies au cours des sept derniers mois; et

ATTENDU QUE les résidents du quartier sont préoccupés par les activités criminelles ayant lieu sur la propriété; et

ÉBAUCHE

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt du public de démolir le bâtiment puisqu'il est délabré et que les gens du secteur s'inquiètent; et

ATTENDU QU'aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la demande de démolition du bâtiment existant, aux conditions suivantes :

1. **D'ici la construction du nouveau bâtiment, le propriétaire inscrit devra paysager la propriété à la satisfaction du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique. Il devra aussi interdire l'utilisation de la propriété à d'autres fins provisoires et entretenir celle-ci conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens;**

2. **L'aménagement paysager sera réalisé en collaboration avec le personnel de la Ville;**

3. **Le propriétaire paiera à la Ville un cautionnement équivalant à 100 % de la valeur des travaux d'aménagement paysager, lequel sera remboursé une fois les travaux terminés;**

4. **Le propriétaire convient qu'à la discrétion du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, la construction du nouveau bâtiment devra être substantiellement avancée dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 000 $ pour la démolition du bâtiment résidentiel;**

5. **Le propriétaire inscrit devra conclure avec la Ville un accord comprenant les conditions susmentionnées et payer les coûts d'enregistrement de cet accord. Une fois le permis de construire délivré pour le réaménagement de la propriété et le nouveau bâtiment construit, l'accord deviendra caduc et sera abandonné à la demande du propriétaire enregistré, qui devra assumer tous les coûts liés à cet abandon.**

6. **Le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que le bâtiment ne pourra être démoli avant que l'accord susmentionné n'ait été signé et enregistré sur le titre;**

ÉBAUCHE

7. La présente approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas signé dans les six mois suivant l'approbation du Conseil.

ADOPTÉE

MOTION NO 47/14

Motion du maire J. Watson
Appuyée par le conseiller M. Luloff

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, de façon à ce que le personnel puisse respecter la date limite provinciale du 31 janvier 2021 pour l'affectation de fonds provenant du Fonds de secours pour les services sociaux

ATTENDU QUE le 1er avril 2020, le ministère des Affaires municipales et du Logement s'est engagé à verser 13,2 millions de dollars du Fonds de secours pour les services sociaux à la Ville d'Ottawa dans le but de contribuer à la réponse à la COVID-19; et

ATTENDU QU'en août 2020, le ministère a augmenté de 17,8 millions de dollars les sommes accordées à la Ville afin d'aider davantage à atténuer les risques auxquels sont exposées les personnes vulnérables, d'encourager les solutions de logement à long terme pour les sans-abri après la pandémie de COVID-19 et d'accroître l'aide au loyer à l'intention des ménages qui ont des loyers impayés en raison de la COVID-19; et

ATTENDU QUE la Ville a reçu le 15 décembre 2020 une troisième somme s'élevant à 12 millions de dollars à condition que les fonds soient engagés d'ici le 31 janvier 2021; et

ATTENDU QUE les deuxième et troisième tranches du financement, qui totalisent 29,9 millions des 43,1 millions de dollars affectés à ce jour, permettent des dépenses en immobilisation dans un nouveau secteur de frais admissibles, avec les objectifs suivants :

1. **fournir des solutions de logement à plus long terme pour les sans-abri après la pandémie de COVID-19; et**

2. **mieux répondre aux besoins et encourager la transition vers des modèles de service à la clientèle novateurs et qui cherchent à assurer la préparation**

ÉBAUCHE

des clients et des organisations en vue d'éventuelles éclosions ou situations d'urgence; et

3. **modifier la conception physique des habitations collectives, comme les refuges d'urgence, de façon à permettre des mesures comme la distanciation physique ainsi que les chambres et toilettes autonomes; et**

ATTENDU QUE depuis avril 2020, le personnel a affecté, par l'intermédiaire de processus ouverts, équitables et transparents, environ 30 millions de dollars aux fonds de fonctionnement du secteur admissible pour aider à répondre aux besoins immédiats et continus liés à la pandémie; et

ATTENDU QUE le 15 juillet 2020, le Conseil a approuvé un Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance qui établit des objectifs de création de 5 700 à 8 500 nouvelles options de logement abordable au cours des dix prochaines années; et

ATTENDU QUE le personnel a déterminé les besoins et les opportunités pour les deuxième et troisième tranches du financement et estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville qu'environ 11,3 millions de dollars des deuxième et troisième tranches soient affectés aux projets d'immobilisations; et

ATTENDU QUE les projets d'immobilisations doivent être acquis, construits ou rénovés au cours des 11 prochains mois et prêts à être utilisés ou habités d'ici le 31 décembre 2021; et

ATTENDU QUE le personnel recommande les quatre projets d'immobilisations suivants (les « projets d'immobilisations »), lesquels répondent aux objectifs du programme, cadrent avec les objectifs du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance et peuvent être prêts à être utilisés ou habités d'ici le 31 décembre 2021 :

a) **St. Luke's Table, au 760, rue Somerset Ouest (quartier 14) – 150 000 $ pour la rénovation de l'espace de programme de jour existant à l'église anglicane St. Luke, soit l'aménagement de trois nouvelles douches et d'une buanderie ainsi que le déplacement des toilettes dans le but de combler les graves lacunes sur le plan des services qui ont été exacerbées par la hausse du sans-abrisme découlant de la pandémie;**

b) **Mission d'Ottawa, au 92, rue Florence (quartier 14) – 700 000 $ pour l'achat et la rénovation complète de l'intérieur de la maison de chambres actuelle**

EBAUCHE

(8 logements), y compris l'installation et l'amélioration des systèmes de plomberie et d'électricité ainsi que des fenêtres;

c) Logement communautaire d'Ottawa (LCO), au 3380, chemin Jockvale (quartier 3) – 4 000 000 $, qui s'ajouteront aux fonds provenant de l'Initiative pour la création rapide de logements affectés au projet dans le but de maximiser les sommes investies sur place pour la création de logements modulaires destinés aux familles à faible revenu (32 logements au total); et

d) Jusqu'à 6 500 000 $ pour un quatrième projet d'immobilisations (quartier 16), actuellement en cours de négociation, et qui serviront à préserver le parc existant de logements abordables en milieu de soutien (plus de 50 lits) et à apporter les modifications nécessaires pour mieux répondre aux objectifs en matière de distanciation physique;

ATTENDU QUE les projets d'immobilisations, qui sont financés par le provincial, n'exerceront pas de nouvelles pressions d'exploitation sur le budget de la Ville; et

ATTENDU QUE les lignes directrices provinciales relatives au FSSS exigent l'approbation des projets d'immobilisations par le Conseil municipal; et

ATTENDU QUE les dates limites fixées par le ministère pour répondre aux exigences du programme sont extrêmement rigoureuses, et que le personnel recommande l'approbation et la délégation de pouvoirs nécessaires pour respecter la date limite du 31 janvier 2021 et s'assurer que les fonds ne sont pas réaffectés dans la province; et

ATTENDU que le 3380, chemin Jockvale a été déclaré excédentaire pour les besoins de la Ville et transféré à la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa (SATCO) par le Conseil municipal le 9 novembre 2017; et

ATTENDU que le 3380, chemin Jockvale a une valeur estimative de 1 600 000 $ en 2020; et

ATTENDU QUE le projet Jockvale recommandé dans la présente motion est situé sur une portion de terrain appartenant à la Ville et que le personnel recommande que ladite portion de la propriété (voir le croquis sur le document 1[2]) soit louée à

[2] Voir l'ANNEXE 2 ci-jointe à la fin du proces-verbal.

ÉBAUCHE

Logement communautaire Ottawa moyennant une contrepartie symbolique pour une durée de 20 ans de façon à respecter les exigences et les échéanciers provinciaux, et que le personnel propose une option d'achat à la fin de 2021, lorsque la portion de la propriété pourra être disjointe et transférée à LCO;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal :

1. **approuve les projets d'immobilisations recommandés; et**

2. **délègue à la directrice des Services du logement le pouvoir de sélectionner le quatrième projet d'immobilisations, le destinataire et le montant du financement à affecter, en fonction du projet, de sa capacité, de son expérience et de son intérêt pour ce qui est de posséder et d'exploiter des logements abordables; et**

3. **délègue à la directrice des Services du logement le pouvoir de négocier et de conclure, pour le compte de la Ville, des ententes de contribution ou des ententes et modifications connexes avec les destinataires sélectionnés afin d'affecter les fonds d'immobilisations provenant du FSSS selon les modalités et conditions qui sont requises pour respecter ou dépasser les exigences provinciales et qui sont jugées satisfaisantes par la directrice des Services du logement, en consultation avec les Services juridiques; et**

4. **délègue à la directrice des Services du logement le pouvoir de modifier la liste de projets d'immobilisations recommandés et les fonds affectés si le gouvernement provincial n'approuve pas les investissements proposés ou si un projet est jugé non viable, à condition que le ou les projets de remplacement cadrent avec les objectifs du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance; et**

5. **demande à la directrice des Services du logement d'aviser à l'avance les conseillers locaux de tout changement aux projets d'immobilisations présentés, y compris de donner un préavis relativement au quatrième projet d'immobilisations une fois celui-ci engagé, et de collaborer avec les conseillers locaux pour les communications et la mobilisation communautaire; et**

6. **demande au personnel de la Ville de donner la priorité à l'examen des demandes d'aménagement pour les projets d'immobilisations recommandés et d'accélérer le processus, et de trouver des façons de hâter les approbations nécessaires en matière de construction et de**

ÉBAUCHE

planification; et

7. **délègue à la directrice des Services du logement le pouvoir de négocier et de conclure des ententes avec les fournisseurs de logements à but non lucratif sélectionnés, quels que soit les fonds d'exploitation qui pourraient être à la disposition de la directrice des Services de logement, selon les modalités convenues par la directrice des Services de logement et d'une manière approuvée par les Services juridiques; et**

8. **délègue à la directrice des Services du logement le pouvoir de signer, au nom de la Ville, les documents de garantie ou de financement visant à garantir les fonds avancés et qui sont exigés par les fournisseurs de logements à but non lucratif, notamment les documents de reports, de confirmation de statut, de décharge ou de consentement lorsque requis pendant la durée de l'entente de contribution, comme l'exigent les pratiques commerciales normales, pourvu que de tels documents ne donnent pas lieu de la part de la Ville à des obligations financières n'ayant pas été préalablement approuvées par le Conseil municipal; et**

9. **autorise le transfert de la portion du terrain, au 3380, chemin Jockvale, aux Services du logement pour une cession future à LCO; et**

10. **délègue à la directrice des Services du logement et au directeur du Bureau des biens immobiliers municipaux le pouvoir de louer la portion du terrain située au 3380, chemin Jockvale, comme le montre le document 1, à Logement communautaire Ottawa pour une durée de 20 ans et moyennant une contrepartie symbolique de façon à permettre à LCO de détenir un droit sur la propriété, comme l'exigent les sources de financement du FSSS et de l'Initiative pour la création rapide de logements; et**

11. **demande à la directrice des Services du logement de faire rapport au Conseil à la fin de 2021 afin de proposer une option d'achat de la portion de la propriété au 3380, chemin Jockvale, lorsque le terrain pourra être disjoint et transféré à LCO.**

ADOPTÉE

ÉBAUCHE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion de lea conseillèr·e C. McKenney
Appuyée par le conseiller J. Leiper

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 131, rue Balsam est en très mauvais état à la suite d'un incendie; et

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt du public de démolir le bâtiment puisqu'il est délabré et que les gens du secteur s'inquiètent des problèmes de sécurité; et

ATTENDU QU'aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la demande de démolition du bâtiment existant, aux conditions suivantes :

1. **D'ici la construction du nouveau bâtiment, le propriétaire inscrit devra paysager la propriété à la satisfaction du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique. Il devra aussi interdire l'utilisation de la propriété à d'autres fins provisoires et entretenir celle-ci conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens;**
2. **L'aménagement paysager sera réalisé en collaboration avec le personnel de la Ville;**
3. **Le propriétaire paiera à la Ville un cautionnement équivalant à 100 % de la valeur des travaux d'aménagement paysager, lequel sera remboursé une fois les travaux terminés;**
4. **Le propriétaire convient qu'à la discrétion du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, la construction du nouveau bâtiment devra être substantiellement avancée dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 000 $ pour la démolition du bâtiment résidentiel;**
5. **Le propriétaire inscrit devra conclure avec la Ville un accord comprenant les conditions susmentionnées et payer les coûts d'enregistrement de cet accord. Une fois le permis de construire délivré pour le réaménagement de la propriété**

ÉBAUCHE

et le nouveau bâtiment construit, l'accord deviendra caduc et sera abandonné à la demande du propriétaire enregistré, qui devra assumer tous les coûts liés à cet abandon.

6. **Le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que le bâtiment ne pourra être démoli avant que l'accord susmentionné n'ait été signé et enregistré sur le titre.**

7. **La présente approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas signé dans les six mois suivant l'approbation du Conseil.**

MOTION

Motion du conseiller R. Brockington
Appuyée par la conseillère T. Kavanagh

ATTENDU QUE le parc Mooney's Bay, situé dans le quartier Rivière, le long de la rivière Rideau, est l'un des parcs les plus visités de la ville d'Ottawa; et

ATTENDU QUE le parc Mooney's Bay offre un certain nombre de commodités et d'attractions qui attirent les visiteurs chaque saison, notamment la colline de Mooney's Bay (la colline), un endroit populaire pour le toboggan; et

ATTENDU QUE la capacité maximale de 25 personnes pour les pentes de toboggan et les patinoires, imposée par la médecin chef en santé publique d'Ottawa dans le cadre de l'exigence de distanciation sociale visant à réduire le risque de transmission de la COVID-19, n'a pas été respectée sur la colline cet hiver; et

ATTENDU QU'en 2017, une vérification de la sécurité de la colline a été effectuée et a conclu que la colline posait un certain nombre de problèmes de sécurité, ce qui a entraîné son retrait de la liste des pentes de toboggan sanctionnées par la Ville; et

ATTENDU QUE, le 21 janvier 2021, la Ville d'Ottawa a fermé la colline à l'utilisation du toboggan; et

ATTENDU QUE le bureau du conseiller local a reçu une quantité importante de commentaires du public afin de trouver une solution pour ouvrir la colline, dans le respect des protocoles de santé et de sécurité,

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que l'on demande au personnel de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations d'évaluer les

ÉBAUCHE

questions de sécurité associées au toboggan à la colline de Mooney's Bay et de déterminer les options qui permettraient d'atténuer les risques à la satisfaction du directeur général de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations afin de permettre le toboggan à cet endroit.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION N^{o} 47/15

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

Que les règlements municipaux énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion de présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés, à l'exception du règlement « UU » (*Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer temporairement le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 114, chemin Richmond*), le point associé ayant été reporté; et

Que le règlement municipal suivant soit lu et adopté, conformément à la motion approuvée à la réunion d'aujourd'hui :

- **Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2020-186 en ce qui a trait à l'expiration du Règlement temporaire sur le port obligatoire d'un masque.**

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

Conseillères D. Deans et C. A. Meehan

TROIS LECTURES

a) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir les limites des quartiers et la composition du Conseil ainsi qu'à abroger le Règlement n^{o} 2005-302, dans sa version modifiée, et le Règlement n^{o} 2005-534.

b) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2007-268 concernant les tarifs et redevances pour les services de transport en

ÉBAUCHE

commun.

c) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à définir la fonction et les responsabilités du vérificateur général de la Ville d'Ottawa, y compris ses compétences légales, et à abroger le Règlement n^{o} 2013-375, dans sa version modifiée.

d) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à définir la fonction et les responsabilités du directeur municipal de la Ville d'Ottawa, y compris les pouvoirs conférés par la loi.

e) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à définir la fonction et les responsabilités du commissaire à l'intégrité de la Ville d'Ottawa, y compris les pouvoirs conférés par la loi.

f) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2020-360 concernant la délégation de pouvoirs, afin de corriger des erreurs typographiques dans l'annexe H.

g) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2012-309 concernant le Registre des lobbyistes ainsi que la fonction et les responsabilités du registraire des lobbyistes.

h) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2018-400 concernant le Code de conduite des membres du Conseil.

i) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2018-399 concernant le Code de conduite des membres des conseils et commissions locaux.

j) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2018-401 concernant le Code de conduite des membres résidents du Sous-comité du patrimoine bâti.

k) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer les droits pour les services et les renseignements fournis et les activités organisées par les Services des recettes de la Direction générale des services des finances et à abroger le Règlement n^{o} 2020-17.

l) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2003-499 sur les voies réservées aux pompiers.

ÉBAUCHE

m) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2017-180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

n) Règlement de la Ville d'Ottawa fixant les droits pour les lettres d'approbation des Services du Code du bâtiment et abrogeant le Règlement n^{o} 2020-7.

o) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2020-9 sur l'attribution de noms aux routes privées et publiques et de numéros de voirie aux bâtiments et aux lots.

p) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2003-69 sur les droits pour les rapports de conformité des Services du Code du bâtiment et abrogeant le Règlement n^{o} 2020-11.

q) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2015-85 sur les droits relatifs aux enceintes de piscines extérieures privées.

r) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2020-8 sur les droits relatifs à l'interdiction des bâtiments abritant des exploitations de culture de marijuana, à leur inspection et à leur remise en état.

s) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n^{o} 2014-220 concernant les droits pour les demandes et les permis de construction et à abroger le Règlement n^{o} 2020-10.

t) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2016-326 sur les droits relatifs aux enseignes permanentes sur les propriétés privées et abrogeant le Règlement n^{o} 2020-12.

u) Règlement de la Ville d'Ottawa visant la nomination de conseillers pour agir au nom du maire et à abroger le Règlement n^{o} 2014-440.

v) Règlement de la Ville d'Ottawa en vue de régir les travaux du Conseil municipal et de ses comités et d'abroger le Règlement n^{o} 2019-8.

w) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2019-44 régissant les travaux de ses comités consultatifs.

x) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 50 (2000) en matière d'acquisition de biens, de services et de travaux de construction par la Ville d'Ottawa.

ÉBAUCHE

y) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à imposer des droits de demande d'aménagement et à abroger le Règlement n^{o} 2015-96.

z) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n^{o} 2010-115 afin de changer les droits pour les services et les activités du Bureau des biens immobiliers municipaux.

aa) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à apporter des modifications à l'actuel drain municipal Simpson situé sur les lots 24 et 25 de la concession IX, le lot 24 de la concession X et les lots 23 et 24 de la concession XI du quartier Cumberland, l'ancien canton de Cumberland, le lot 1 de la concession IX du quartier Cumberland, l'ancien canton de Gloucester, le lot 1 des concessions X et XI du quartier Osgoode, l'ancien canton d'Osgoode, à Ottawa; et à abroger le Règlement n^{o} 1542 et le Règlement n^{o} 49-86.

bb) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à ajouter la conduite n^{o} 4 du drain municipal Wilson-Johnston sur le lot 25 de la concession X du quartier Cumberland, l'ancien canton de Cumberland, à Ottawa.

cc) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à apporter des modifications à l'actuel drain municipal John Taylor situé sur les lots 5 et 6 de la concession VIII du quartier Rideau-Goulbourn, l'ancien canton de Rideau, à Ottawa.

dd) Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certains terrains du plan 4M-1594, situés sur la voie Sora.

ee) Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certains terrains du plan 4M-1671, situés sur le chemin Miikana.

ff) Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certains terrains situés au 552, rue Booth (les 405, 556, 558, 562 et 568, rue Rochester, et les 550, 552, 562 et 568, rue Booth).

gg) Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Andromeda, avenue Hermes, avenue Solarium et avenue Brian-Good).

hh) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2003-445 sur les droits de terrassement de routes.

ÉBAUCHE

ii) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2003-446 sur les droits d'empiétement.

jj) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2003-447 sur les droits pour les voies d'accès privées.

kk) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2003-497 sur les droits de permis pour les véhicules surdimensionnés.

ll) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2003-520 sur les droits pour l'installation d'enseignes et de panneaux publicitaires le long des routes de la ville.

mm) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2017-92 sur les droits pour l'aménagement de terrasses sur emprise sur les voies publiques.

nn) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2007-338, dans sa version modifiée, afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux à l'Unité des agents spéciaux de la Direction générale des transports.

oo) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 250 et 252, avenue Hinchey.

pp) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 284, avenue King Edward.

qq) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 1620, chemin Maple Grove.

rr) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales le 1155, rue Joseph-Cyr et le 1082, chemin Cyrville.

ss) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 54, promenade Springbrook.

tt) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de

ÉBAUCHE

changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1258, rue Marenger.

uu) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 114, rue Isabella.

vv) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 390 et 394, rue Bank.

ww) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 33, chemin Maple Grove.

xx) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin que soit retiré le symbole d'aménagement différé s'appliquant à une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 4788, chemin Albion.

yy) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin que soit retiré le symbole d'aménagement différé du terrain ayant pour désignation municipale le 552, rue Booth.

zz) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1642, chemin Merivale.

bbb) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certains terrains du plan 4M-1670 situés sur la placette Aglish, le plateau Ballyhale, le croissant Caltra, les voies Drumlish et Edenderry, les cours Finglas, Maynooth et Lixnaw, la ruelle Oranmore et l'avenue Robin-Easey.

ccc) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir des secteurs de transport en commun ruraux dans la ville et à abroger le Règlement n^{o} 2015-169.

ddd) Règlement de la Ville d'Ottawa établissant un secteur de transport en commun urbain dans la ville et abrogeant le Règlement n^{o} 2015-168.

eee) Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n^{o} 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 243 et 245, avenue Hinchey.

ÉBAUCHE

fff) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1587 situées sur la voie Lanceleaf.

ggg) Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certains terrains situés au 360, plateau Haliburton.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION N^{O} 47/16

Motion de la conseillère Diane Deans
Appuyée par la conseillère Carol Anne Meehan

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 27 janvier 2021.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 13 h 6.

_____ _____

GREFFIER **MAIRE**

ÉBAUCHE

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

Discours sur l'état de la ville

Le maire Jim Watson

Le mercredi 27 janvier 2021

Je tiens tout d'abord à remercier l'aînée Claudette Commanda d'avoir offert une prière et une bénédiction algonquines attentionnées pour nous guider dans nos délibérations et nos décisions tout au long de l'année à venir.

Migwetch, Claudette.

Les ancêtres de Claudette sont les gardiens de ces terres depuis plus de 6 000 ans, et leur engagement inébranlable à protéger la nature et nos cours d'eau devrait nous servir de guide dans notre prise de décision.

J'accorde beaucoup d'importance à notre relation avec les communautés algonquines de la région, Pikwakanagan et Kitigan Zibi, ainsi qu'avec tous les résidents des Premières Nations et des peuples inuits et métis qui habitent à Ottawa.

Je suis très heureux que les grandes cheffes Verna Polson et Lisa Robinson, et les chefs Dylan Whiteduck et Wendy Jocko puissent se joindre à nous virtuellement cette année.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir nos partenaires algonquins à l'hôtel de ville au cours des années précédentes, et j'ai hâte de les accueillir une fois de plus lorsque l'on pourra le faire en toute sécurité.

Cette année, mon discours sur l'état de la ville s'articule autour des thèmes de la résilience et de la détermination.

L'année 2020 sera certainement une année que l'on n'oubliera pas de sitôt.

Nous n'oublierons pas les difficultés, les sacrifices, la solitude, les pertes de vies et l'anxiété que nous avons tous subis, ici à Ottawa et partout dans le monde.

Mais rappelons-nous que ce fut aussi une année où nous avons été contraints de ralentir, de passer plus de temps avec notre famille, de redécouvrir nos cours arrière et la beauté naturelle que notre ville a à offrir.

D'une certaine façon, la COVID nous a aidés à mettre les choses en perspective.

Cela nous a soudain rappelé ce qui est vraiment important dans la vie et a fait ressortir le meilleur de beaucoup de nos résidents.

Des entrepreneurs partout dans la ville ont réinventé leurs entreprises du jour au lendemain, et plusieurs ont réorienté leur capacité de production vers la lutte contre la COVID-19.

J'ai visité Alexandre Cloutier et son équipe d'InnovaTools dans le quartier de la conseillère Kitts, qui est passé d'un atelier de production d'équipement de construction de maisons à une entreprise novatrice dans le secteur rural d'Ottawa, produisant des écrans faciaux transparents qui sont mis à l'essai par la GRC.

North of 7 Distillery, une distillerie sur le boulevard Saint-Laurent, est rapidement passée de la production de spiritueux au désinfectant pour les mains.

La microdistillerie a produit environ 500 bouteilles de désinfectant pour les mains par jour, une excellente nouvelle pour nos travailleurs de première ligne et ceux et celles qui œuvrent dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite.

Je suis très impressionné par l'esprit d'initiative de toutes ces entreprises locales.

Nous avons également pu constater la générosité d'un grand nombre de résidents de notre communauté, qui n'ont pas hésité à aider de parfaits étrangers à passer au travers de cette période difficile.

À la suite d'un appel urgent de la D^{re} Anna-Theresa Lobos du CHEO pour de l'EPI destiné aux travailleurs de la santé de première ligne, Darcy Walsh, d'Edelman Canada, a contacté un certain nombre d'intervenants communautaires, dont Mary Ann Yule, présidente et chef de la direction de HP Canada.

En collaboration, l'équipe a mis au point un écran facial novateur fait en Ontario qui a reçu l'approbation de Santé Canada.

La **campagne Shielding Heroes** a réussi à amasser plus de 400 000 $ pour produire 75 000 écrans faciaux qui ont été envoyés dans les hôpitaux de l'est de l'Ontario au cours d'une période critique de trois mois.

D'autres, comme Khalid Elgazzar et son équipe de Conquer COVID-19, ont organisé des collectes essentielles d'EPI dans les premiers jours de la pandémie pour s'assurer que les travailleurs de la santé de première ligne et nos résidents vulnérables avaient accès à des masques.

C'était aussi des résidents comme Véronique Stolzman, propriétaire d'une petite entreprise locale à Orléans, qui a dû fermer son salon de beauté et s'est concentrée sur le soutien à la communauté.

En plus de créer un groupe de soutien Facebook pour les résidents d'Orléans, elle a recueilli des fonds et travaillé avec le restaurant St-Hubert pour fournir des repas au personnel médical du campus général de l'Hôpital d'Ottawa et de l'hôpital Montfort.

C'étaient des résidents qui se sont mobilisés pour former des groupes comme Nepean Neighbours, qui jumelait des bénévoles avec des résidents ayant besoin d'aide pour se procurer des produits d'épicerie et des médicaments, pour promener leur chien et pour se procurer des fournitures pour animaux alors qu'ils étaient en isolement.

C'étaient des chefs locaux comme Joe Thottungal de Thali and Coconut Lagoon, Adam Vettorel de North and Navy, Tim Stock de Thyme and Again, et Patrick Garland d'Absinthe, qui ont fourni des repas aux résidents sans abri et aux familles à faible revenu.

Et à mesure que la pandémie se prolongeait et que la nourriture venait à manquer pour de nombreuses familles, certains ont fait des efforts supplémentaires pour appuyer la Banque d'alimentation d'Ottawa qui, encore aujourd'hui, aide plus de ménages que jamais.

Au début d'avril, j'ai eu une conversation sur ces besoins urgents avec Harley Finkelstein de Shopify et Michael Maidment de la Banque d'alimentation d'Ottawa.

Nous avons décidé de partager notre conversation sur Twitter, et Harley et sa femme Lindsay se sont généreusement engagés à donner 1 $ pour chaque gazouillis de notre conversation partagé, jusqu'à concurrence de 10 000 $.

La campagne est devenue virale et nous a aidés à recueillir plus de 300 000 $ en 48 heures pour nourrir ceux et celles qui avaient faim dans notre communauté.

Nous avons reçu des dons du monde entier, y compris du groupe hip-hop Wu-Tang Clan, qui n'a fait qu'amplifier le succès de la campagne à l'avenir.

J'espère que nous nous souviendrons de ces actes de bonté lorsque nous repenserons à l'année 2020.

Au-delà de la générosité de nos résidents et de nos entreprises, notre équipe de la Ville a intensifié ses efforts pour aider notre communauté pendant la pandémie.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

Sous la direction impressionnante de la D^re^ Etches et du président Keith Egli, Santé publique Ottawa a été à l'avant-garde de notre lutte contre la COVID-19 depuis le tout début de la pandémie.

Pendant plus de dix mois, son équipe de SPO a innové et a surveillé de près les progrès scientifiques afin de prodiguer des conseils avisés aux résidents, établissements et propriétaires d'entreprises, afin que tout le monde puisse faire sa part pour empêcher la propagation de la COVID-19.

Un grand merci à la D^re^ Etches et à toute son équipe pour avoir fait tout ce qu'il fallait pour garder notre communauté en sécurité durant cette pandémie.

Je profite également de l'occasion pour remercier tous les professionnels de la santé qui prennent soin de nos résidents âgés et malades depuis le début de la pandémie.

Le corps médical, le personnel infirmier et les préposés aux bénéficiaires qui ont travaillé sans relâche et pendant d'innombrables heures dans nos hôpitaux et nos foyers de soins de longue durée.

Je souhaite aussi souligner la contribution des héros méconnus de la pandémie : les chauffeurs d'autobus, les agents des règlements, les paramédics, les policiers, les pompiers, notre personnel des Services d'eau, les concierges et les nettoyeurs des bâtiments essentiels et les commis d'épicerie.

Ils ont tous fait en sorte que les services essentiels de notre ville soient maintenus, alors que la plupart d'entre nous étaient invités à rester à la maison.

En signe de solidarité avec nos travailleurs de la santé et de première ligne, j'ai demandé que la vasque d'Ottawa 2017 devant l'hôtel de ville soit allumée tous les soirs au cours des trois prochains mois.

En partenariat avec Enbridge, nous rallumerons cette belle flamme pour remercier nos travailleurs essentiels et pour servir de lumière au bout du tunnel, apportant espoir et optimisme à notre communauté.

Grâce aux conseils et au leadership du directeur municipal Steve Kanellakos et de sa talentueuse équipe de la haute direction, la Ville a réagi rapidement à la pandémie en appuyant nos partenaires et nos résidents.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

Nous avons mis en place le Groupe de travail sur les besoins humains pour pouvoir répondre aux besoins de nos résidents les plus vulnérables et du secteur des services sociaux qui les soutient – et je crois que nous avons très bien réussi.

Au début de la pandémie, nous avons distribué plus de 400 000 masques jetables et en tissu aux résidents qui en avaient besoin.

Nous avons fourni à nos organismes partenaires plus de 82 millions de dollars pour faire face aux augmentations de coûts liées à la COVID, dont 57 millions de dollars ont été consacrés à la réouverture et à l'exploitation en toute sécurité des services de garde d'enfants et des centres ON y va.

Voici la ventilation du reste de ce financement :

- 16 millions de dollars à 130 partenaires des services sociaux et du logement pour acheter de l'EPI et effectuer un nettoyage supplémentaire
- 800 000 $ pour les rénovations en lien avec la COVID et
- 5 millions de dollars pour soutenir d'autres organismes de services sociaux, dont 1,4 million de dollars pour ceux et celles qui desservent nos résidents autochtones.

Dans l'ensemble, nos partenaires du logement et des services sociaux ont reçu 183 millions de dollars de la Ville en 2020 : 101 millions de dollars en financement opérationnel continu et 82 millions de dollars en financement lié à la COVID.

En collaboration avec nos partenaires, nous avons maintenant effectué plus de 7 000 visites de vérification du bien-être chez des résidents isolés ou plus à risque, leur apportant des paniers alimentaires, des masques et de l'information d'aiguillage en santé mentale en même temps.

Nous avons ouvert trois centres de répit – l'aréna Tom-Brown, l'église St. Paul's et l'aréna Bernard-Grandmaître – avec accès à des toilettes, des douches et d'autres soutiens pour les résidents du réseau des refuges, et ces centres servent maintenant en moyenne 210 clients par jour.

Étant donné les règles de distanciation physique et les restrictions de capacité correspondantes, nous avons ouvert un certain nombre de centres de distanciation physique et d'isolement pour nos résidents dans le réseau des refuges; plus de 160 personnes utilisent actuellement ces espaces.

À mesure que le nombre de cas continue d'augmenter dans notre communauté, ces centres sont plus importants que jamais. C'est pourquoi nous ouvrirons bientôt un centre de distanciation physique à l'auberge Ottawa Jail, situé à proximité des nombreux services complets que ces résidents utilisent actuellement.

Au cours des prochaines semaines, le centre servira à isoler les résidents du réseau des refuges ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, tant qu'il y aura un besoin.

Après ces premières semaines, l'installation nous aidera à faire face à la surpopulation dans le réseau des refuges pour hommes et permettra une distanciation physique appropriée tout en soutenant nos résidents les plus à risque pendant les mois d'hiver les plus froids.

Cette initiative contribue également à assurer la survie de l'auberge de jeunesse pendant la pandémie.

Face à une crise de plus en plus grave dans le domaine du logement causée par la COVID-19, le personnel de la Ville et trois organismes partenaires sans but lucratif ont réagi avec enthousiasme cet automne au lancement par le gouvernement fédéral de l'Initiative pour la création rapide de logements.

Ottawa a reçu 32 millions de dollars dans le cadre de ce programme, ce qui nous permettra de financer quatre projets et 109 nouveaux logements en milieu de soutien, tant au centre-ville que dans les banlieues.

Par exemple, ce financement permettra aux Bergers de l'espoir d'aller de l'avant avec l'aménagement d'une résidence de 40 logements avec une nouvelle cuisine et un programme de halte-accueil au 216, rue Murray, tandis que Hope Living à Kanata, leur résidence pour personnes âgées de 55 ans et plus, pourra ajouter huit nouvelles chambres entièrement accessibles.

Cela s'ajoute évidemment aux investissements continus de la Ville dans le logement abordable, et grâce à un investissement annuel historique de 15 millions de dollars, la Ville entreprendra la construction de 250 nouveaux logements abordables et en milieu de soutien en 2021.

L'investissement total de la Ville dans le logement abordable et en milieu de soutien s'élève donc à 47 millions de dollars en 2021 – ce qui nous permettra d'aménager 359 logements.

Et je m'en voudrais de ne pas souligner l'annonce faite par le gouvernement fédéral en septembre concernant son plus important investissement dans le logement abordable, grâce à une hypothèque de 168 millions de dollars de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à Logement communautaire d'Ottawa.

Cette annonce historique de financement permettra à Logement communautaire d'Ottawa d'aménager enfin le Village Gladstone et ses 700 nouveaux logements abordables.

Je tiens à remercier le gouvernement fédéral – les ministres Hussen, McKenna et Fortier – de son aide dans le cadre de ce projet et de sa contribution exceptionnelle au logement abordable dans notre ville.

Compte tenu de ces investissements, la Ville compte actuellement 1 282 logements, qui en sont à divers stades de planification et d'aménagement.

Mais avec l'aide de nos partenaires, nous sommes sur la bonne voie pour livrer 694 nouveaux logements au cours du présent mandat du Conseil, ce qui représentera le plus grand nombre de logements abordables jamais construits dans l'histoire de notre ville.

Comme nous le savons, le secteur privé joue également un rôle clé dans l'abordabilité du logement et dans le maintien à Ottawa d'un bon mélange d'options de logement pour nos résidents.

Et je suis heureux que bon nombre des nouveaux projets à venir se trouvent le long de nos lignes de TLR actuelles et futures, ce qui est exactement le genre d'aménagement axé sur le transport en commun que nous cherchions à obtenir de l'industrie.

Ces projets nous aident à atteindre le genre de croissance et de densité que nous privilégions dans les quartiers existants tout en réduisant la dépendance des résidents à l'égard des voitures.

Et pour assurer que le transport en commun demeure abordable pour nos résidents à faible revenu, je suis fier de notre décision de geler le coût de l'EquiPass et du laissez-passer communautaire pour la troisième année consécutive dans le cadre du budget de 2021, ce qui représente un investissement supplémentaire de 185 000 dollars dans le transport en commun abordable.

C'est une bonne nouvelle autant pour la croissance durable de notre ville, que pour l'environnement et notre futur taux d'achalandage.

Et cela s'inscrit dans les importantes conversations qui ont lieu actuellement dans notre communauté et lors des réunions du Comité de l'urbanisme sur le nouveau Plan officiel, qui orientera la croissance de notre ville au cours des 25 prochaines années.

Dans le cadre de ce processus de consultation et d'élaboration de politiques, l'accent sera mis davantage sur la densification dans les quartiers centraux et les banlieues existants, créant des communautés où tout est à 15 minutes de marche, soutenues par tous les services et commodités nécessaires.

L'O-train et l'aménagement axé sur le transport en commun qu'il stimule s'intègrent parfaitement à cette croissance durable et nous aident à lutter contre l'étalement urbain.

En 2020, les travaux ont commencé à l'intersection des rues Albert et Queen, où un stationnement de surface et un bâtiment de deux étages seront remplacés par deux tours qui relieront bientôt 588 unités résidentielles directement à la station Lyon.

Des progrès importants ont également été réalisés dans un édifice de 25 étages situé sur l'ancien site du magasin Trailhead, rue Scott, qui offrira 279 logements locatifs à quelques pas de la future station Westboro.

Cette année, la construction commencera au 900, rue Albert, où deux tours résidentielles directement liées au quai de la station Bayview comprendront plus de 1 200 logements, ainsi que plus de 1 000 places de stationnement pour vélos.

Les travaux commenceront également sur les plaines LeBreton Est sur cinq tours résidentielles qui offriront 1 600 logements à côté de la station Pimisi et de notre future bibliothèque publique centrale, dont la construction sera entreprise cet automne.

Et je suis fier du fait que nous allons construire la première bibliothèque carboneutre au Canada, grâce à un important investissement obtenu par la ministre Catherine McKenna.

Je tiens également à remercier les conseillers Tierney et Luloff pour leur soutien et leur leadership au conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa au fil des ans – ils ont tous deux contribué à amener ce projet au stade actuel.

Mais cette vague de projets d'aménagement ne se limite pas au centre-ville. En effet, de nombreux projets sont déjà en cours de construction ou sont proposés beaucoup plus loin le long du corridor de l'Étape 2 du TLR.

Dans l'ouest, les propriétaires du centre commercial Bayshore ont présenté des plans pour la construction de deux tours sur ce site offrant 500 logements locatifs à deux pas de la future station Bayshore.

Dans l'est, les promoteurs entreprendront un projet de trois tours à l'angle du chemin Ogilvie et de l'avenue Cummings, comprenant 850 logements locatifs et 175 chambres d'hôtel à quelques centaines de mètres de la station Cyrville.

Les travaux de construction d'une maison de retraite de 397 logements au 211, boulevard Centrum commenceront également cette année, en face de la place d'Orléans et de sa future station de TLR.

Toutes ces activités de construction nous ont aidés à maintenir notre économie locale et des milliers de bons emplois tout au long de cette pandémie. Notre personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique s'est assuré que nous maintenions le rythme dans ce domaine.

En 2020, la Ville a émis 2,6 % plus de permis de construire que l'année précédente, et la valeur de ces permis a augmenté de 20 %, passant de 3,2 milliards de dollars en 2019 à 4 milliards de dollars l'an dernier.

Comme nous le savons tous, peu de secteurs ont été aussi chanceux, et nos propriétaires de petites entreprises ainsi que les dizaines de milliers d'employés qu'ils soutiennent dans toute la ville ont particulièrement souffert de la pandémie.

Les petites entreprises représentent l'épine dorsale de notre économie locale et elles injectent beaucoup de vie et de dynamisme dans nos quartiers.

Les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la vente au détail ont été parmi les secteurs de notre économie locale les plus durement touchés. Il faudra des années pour revenir au niveau où nous étions auparavant.

Mais en travaillant avec notre Groupe de travail des partenaires économiques, sous la direction des conseillers El-Chantiry et Dudas, nous avons agi rapidement pour déployer un certain nombre de mesures visant à aider les petites entreprises à passer au travers des 10 derniers mois.

Dans le cadre du Programme de report de l'impôt foncier en raison de difficultés financières de la Ville, nous avons prolongé les délais d'imposition pour 1 900 propriétaires fonciers – résidents et petites entreprises – qui avaient besoin d'un peu de répit.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L’ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

Alors que la première vague du virus ralentissait et que l'on s'apprêtait à relancer l'économie, la page Web de notre Trousse de réouverture des entreprises a reçu plus de 17 000 visites, et la trousse a été téléchargée plus de 1 400 fois par les petites entreprises souhaitant s'assurer qu'elles rouvraient en toute sécurité.

En mai, nous avons également lancé le volet Relance du programme pilote d’innovation, afin d'aider des entreprises locales à mettre à l'essai des produits et des technologies qui pourraient nous aider dans notre lutte contre la COVID-19.

Nous avons reçu 47 demandes, et cinq projets ont été choisis pour être mis à l'essai dans les directions générales de la Ville ou des organismes partenaires.

In-it-Live, une société de Kanata qui offre aux organismes communautaires une solution de gestion des bénévoles, est passée d'une banque alimentaire à quatre, et elle a maintenant plusieurs nouvelles opportunités en vue.

L'été dernier, nous avons donné la possibilité aux restaurants et aux magasins d'étendre leurs activités à l'extérieur, où les clients se sentaient généralement plus en sécurité.

Dans le cadre du Programme d'innovation pour les terrasses, environ 350 terrasses et cafés ont poussé dans la ville, soit environ 260 de plus qu'en 2019.

Nous avons également procédé à sept fermetures de routes dans le but d'agrandir les terrasses, ce qui a permis d'ajouter 500 places payantes à ces restaurants, au grand plaisir de leurs clients.

Un autre investissement réalisé par notre équipe du développement économique qui a donné des résultats impressionnants en 2020 a été la subvention accordée au Ottawa Chinese Community Services Centre pour offrir le programme pour les télétravailleuses de la technologie de l'information.

Le programme a été conçu pour surmonter les obstacles des professionnelles de la TI formées à l'étranger qui n'utilisaient pas leurs compétences parce qu'elles devaient rester à la maison pour prendre soin de leurs enfants.

La pandémie a considérablement changé cette dynamique, et le programme a été lancé en avril après avoir rallié de nombreux employeurs.

Jusqu'à présent, 24 des 38 immigrantes du groupe ont été embauchées et travaillent à domicile en tant que développeuses Web, architectes de réseau, analystes commerciales et conceptrices d'expérience utilisateur, entre autres.

Cette initiative n'aurait pu être lancée sans le soutien de la Ville, et je suis très heureux que nous ayons pu changer les choses pour ce groupe d'immigrantes talentueuses.

Nous collaborons également avec les dirigeants de la CZAC d'Ottawa, de la Chambre de commerce d'Ottawa et du RGA pour défendre les intérêts des petites entreprises auprès des gouvernements fédéral et provinciaux.

À la suite d'une lettre publiée la semaine dernière par Mark Kaluski, président de la CZAC d'Ottawa, la conseillère Kavanagh et moi-même allons présenter aujourd'hui une motion demandant au gouvernement provincial de faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour toutes les entreprises qui font face à des fermetures au cours du confinement.

C'est absolument injuste de demander aux petites entreprises de fermer leurs portes, alors que les Costco et les Walmart de toute la ville sont entièrement accessibles aux clients parce qu'ils vendent des produits d'épicerie.

Ces grandes surfaces devraient rendre non accessibles leurs sections de marchandises non essentielles afin de respecter l'esprit des mesures actuelles relatives à la pandémie, et j'espère que vous appuierez tous cette demande au premier ministre Ford.

En général, l'économie d'Ottawa est mieux à même de résister à la tempête que les autres villes canadiennes, et cela n'a pas été différent pendant cette crise.

Grâce à la présence du gouvernement fédéral et d'une industrie de la technologie qui a joué un rôle clé dans le soutien du personnel à domicile pendant la pandémie, le taux de chômage d'Ottawa s'est établi à 6,7 % en décembre, soit le taux le plus bas parmi les six plus grandes villes du Canada. Seule une autre ville a aussi eu un taux de moins de 10 %.

Mais nous avons encore perdu des dizaines de milliers d'emplois, et les panneaux « À louer » sont plus visibles dans toutes les parties de la ville.

Je souhaite que nous retrouvions rapidement une économie prospère et le taux de chômage de 4,3 % dont notre ville bénéficiait avant la pandémie.

Et nous travaillons actuellement avec nos nombreux partenaires de développement économique pour nous assurer que la reprise est aussi solide que possible.

La campagne de vaccination étant en cours, il est temps de planifier la solide reprise de notre économie une fois que la plupart d'entre nous auront été vaccinés et que la vie retournera à la normale.

Nous savons que les gens voudront voyager; ils chercheront à retrouver les aventures et les expériences qu'ils ont manquées.

Festivals, concerts et bons repas au restaurant avec leurs proches – toutes ces bonnes choses qui font que la vie vaut la peine d'être vécue.

Les entreprises chercheront des possibilités d'investissement dans des projets écologiques et durables afin de mieux reconstruire nos collectivités.

Nous devons commencer à examiner les modifications à apporter aux politiques, les investissements ou les projets de développement communautaire qui nous aideront à y parvenir.

C'est pourquoi le 9 février, je serai l'hôte d'une table ronde sur la reprise économique avec les dirigeants des secteurs importants de notre économie afin que nous puissions identifier les opportunités clés pour notre économie et définir un plan d'action pour la relance de notre ville.

Cette discussion déterminera nos priorités pour les prochains mois et orientera la nouvelle Stratégie de développement économique de la Ville, qui sera présentée au CFDE cet automne.

Il va sans dire que le secteur privé jouera un rôle clé dans la reprise. Il y a déjà de grands projets en marche qui aideront à renforcer le secteur de l'emploi dans notre ville dans les mois à venir.

Le deuxième centre de traitement des commandes Amazon, le plus grand projet de construction de l'histoire de la ville, commence à prendre forme à Barrhaven.

Il procure un emploi à 500 travailleurs de la construction sur place, et le projet créera jusqu’à 1 500 emplois à plein temps à partir de cet automne.

Non loin de ce site, la construction progresse rapidement sur le centre de la société Advanced Building Innovation Company (ABIC) qui créera 300 emplois à plein temps dès le printemps.

Cette installation utilisant l'intelligence artificielle transformera la manière dont les maisons sont fabriquées, transportées et assemblées dans notre région, tout en réduisant considérablement la quantité de déchets générés par le processus.

L'ABIC est un projet passionnant et innovant, et j'attends avec beaucoup d'impatience de voir les avantages économiques et environnementaux qu'il générera pour notre région.

Après avoir pris une pause en raison de la COVID, le Bureau du cinéma d'Ottawa et TriBro Studios devraient commencer la construction du Complexe créatif et de studio de tournage d'Ottawa plus tard cette année.

Cela dépend évidemment des restrictions liées à la COVID-19 et de leur impact potentiel sur le secteur de la construction…

Mais une fois ouverte, cette excitante installation culturelle créera des centaines d'emplois et appuiera la croissance des secteurs du cinéma, de la télévision et de l'animation d'Ottawa…

Et je tiens à remercier le conseiller Cloutier pour son appui à ce grand projet et pour son travail continu avec le Bureau du cinéma d'Ottawa.

Notre infrastructure doit se maintenir afin de soutenir cette vague d'activités économiques dans le sud de la ville, et grâce au leadership et aux activités de plaidoyer de la conseillère Harder, la Ville travaille maintenant avec le gouvernement provincial pour élaborer l'EE pour le nouvel échangeur de l'autoroute 416 et du chemin Barnsdale.

Cette nouvelle infrastructure permettrait de s'assurer que les résidents et les entreprises peuvent accéder facilement à l'entrée et à la sortie de l'autoroute 416, un corridor économique crucial pour le transport des biens et des services partout en Ontario.

Tout au long de la pandémie, Investir Ottawa a continué de soutenir nos entrepreneurs et innovateurs locaux, et dans le cadre de son programme Digital Main Street, visant à assurer la pérennité des entreprises, l'équipe a aidé plus de 400 petites entreprises à avoir une présence en ligne rapidement pour générer de nouveaux revenus.

Au cours des trois premiers trimestres de 2020, l'équipe d'Investir Ottawa a contribué à attirer des investissements de l'ordre de 398 millions de dollars et a facilité 990 nouveaux emplois dans notre région.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

Je suis heureux d'annoncer que la conseillère Sudds se joindra au conseil d'administration d'Investir Ottawa dans les prochains mois. Je suis certain que, grâce à son expérience et à son expertise, elle contribuera à faire progresser les efforts d'IO pour développer notre secteur technologique et notre économie locale en appuyant la prochaine génération d'innovateurs et d'entrepreneurs locaux.

Malgré des hauts et des bas dans notre économie fondée sur le savoir au cours de l'année dernière, notre secteur de la technologie et son bassin de talents restent presque inégalés, surtout grâce à la force du secteur technologique de Kanata Nord.

Selon CBRE, Ottawa occupe la première place pour ce qui est de la plus forte concentration de talents technologiques par habitant parmi 50 marchés en Amérique du Nord, avec 11,3 %, en avance sur San Francisco, qui comprend la Silicon Valley, avec 10,5 %.

Investir Ottawa a tiré parti de ce vaste bassin de talents et d'entreprises technologiques pour lancer les laboratoires vivants de classe mondiale qui sont devenus la Zone X.O et la ferme intelligente de la ferme expérimentale de la CCN.

La conseillère Harder fait la promotion de la vision de la ferme intelligente d'Ottawa depuis de nombreuses années.

Elle s'est concentrée sur la nécessité d'augmenter la production alimentaire mondiale de 50 à 70 % d'ici 2050 afin de pouvoir nourrir les neuf milliards d'habitants prévus de notre planète.

La ferme intelligente aide les producteurs à recueillir et à analyser des données en temps réel afin de prendre des décisions qui maximiseront leurs rendements de cultures et leur rendement de l'investissement.

Dans un article du 3 novembre, le Globe & Mail décrivait l'installation comme une « ferme unique en son genre […] prête à modifier le paysage agrotechnologique. »

Jusqu'à présent, 20 innovateurs et entreprises ont utilisé la ferme intelligente pour améliorer leur recherche et leur technologie.

Et je suis très heureux d'annoncer qu'au cours de sa première année, les rendements de cultures réalisés à la ferme intelligente étaient environ 17 % plus élevés que dans

les fermes voisines – et ses coûts de production étaient également bien inférieurs à la moyenne, ce qui contribue à mettre plus d'argent dans la poche des agriculteurs locaux.

Nos partenaires du développement économique en font certainement beaucoup pour maintenir la réputation d'Ottawa en tant que ville de classe mondiale en matière de technologie et d'innovation.

Et nos amis de Tourisme Ottawa sont également en pleine action pour maintenir notre élan et notre réputation de ville hôte impressionnante et ils s'assurent que nous disposons d'une foule de grands événements prêts pour le moment où la situation reviendra à la normale.

Bien que 24 grands événements aient été annulés ou reportés en raison de la pandémie, plusieurs autres comme les Championnats de clubs de curling canadiens, la coupe Bingham et les Championnats de sprint de canoë-kayak ont déjà été reportés pour avoir lieu à Ottawa.

Grâce au financement continu de la Ville, le Bureau des grands événements a continué de soumissionner pour des événements et conférences sportifs de grande envergure à l'appui de la relance d'Ottawa – et nous avons fait quelques annonces très positives en 2020.

Il s'agit notamment de l'Omnium féminin Canadien Pacifique qui aura lieu au Hunt and Golf Club l'an prochain, ainsi que des tout premiers Jeux de la vaillance du Canada – une version des Jeux Invictus à l'intention des anciens combattants canadiens – et du Championnat mondial de basket-ball en fauteuil roulant de 2026, qui aura lieu à la Place TD.

Comme nos partenaires du secteur du tourisme le savent, le parc Lansdowne, situé dans le quartier du conseiller Menard, est un atout essentiel pour attirer des événements sportifs et culturels de grande envergure dans la capitale nationale.

Il l'a été par le passé, attirant des événements comme la Classique Héritage de la LNH, la coupe Grey, Guns N' Roses, la Coupe du monde féminine de la FIFA, le Brier et le City Folk, et je sais qu'il le redeviendra à l'avenir.

Sans cette pandémie, nous aurions vu l'arrivée de trois nouvelles équipes sportives à la Place TD en 2020 – en plus de nos chers ROUGE et NOIR et 67.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

L'équipe de soccer l'Atlético Ottawa, affiliée à l'Atlético de Madrid, devait faire ses débuts à la Place TD cet été, tout comme l'équipe de basket-ball professionnelle les BlackJacks d'Ottawa et l'équipe de rugby professionnelle les Aces d'Ottawa.

Je sais que ces nouvelles équipes sont heureuses d'avoir trouvé demeure à la Place TD et j'ai hâte de visiter le parc Lansdowne pour les voir jouer dans notre ville.

En plus de ces activités de nos partenaires du développement économique, je tiens à préciser que nous, à la Ville, n'avons pas non plus ralenti la cadence, sachant que nous devons toujours continuer à construire et à planifier l'avenir.

L'ouverture de la Ligne de la Confédération a été un événement capital dans l'histoire de notre ville et elle a propulsé Ottawa dans une nouvelle ère ainsi que dans une autre ligue de villes de classe mondiale.

En réponse aux nombreux problèmes que nous avons rencontrés au cours de la première année du réseau, nous avons fait pression sur le GTR pour améliorer considérablement la fiabilité du réseau pour nos utilisateurs du transport en commun, et malgré le fait qu'il y a encore des progrès à faire, le GTR est sur la bonne voie, et le service s'est effectivement amélioré.

D'un bout à l'autre de la ville, on peut constater les progrès réalisés dans la construction de l'Étape 2 du TLR, qui permettra aux collectivités plus au sud, à l'est et à l'ouest de profiter des avantages du service ferroviaire.

Et on ne s'arrête pas là. En effet, cet automne, nous avons terminé la planification de l'Étape 3 du TLR avec l'adoption de l'EE pour le prolongement jusqu'à Barrhaven, après l'approbation de l'EE pour Kanata-Stittsville en 2019.

Je sais que les conseillers Meehan, Harder, Egli et Moffatt dans le sud, ainsi que les conseillers Hubley, Sudds, Gower et El-Chantiry dans l'ouest, attendent avec impatience que la Ville prolonge le TLR jusqu'à leurs communautés grâce à l'Étape 3.

Jusqu'à présent, j'ai eu des discussions très positives avec les représentants élus provinciaux et fédéraux sur le financement de l'Étape 3.

Mais maintenant que les EE ont été approuvées, nous allons nous engager cette année dans une campagne de sensibilisation plus officielle et coordonnée faisant appel à nos partenaires provinciaux et fédéraux.

Nous avons également travaillé avec nos partenaires de Gatineau sur leurs plans pour l'aménagement d'un tramway reliant l'extrémité ouest de Gatineau au centre-ville d'Ottawa – un réseau qui relierait nos deux centres-villes et servirait les usagers des deux côtés de la rivière.

Il faudra encore attendre de nombreuses années pour cela, mais entre-temps, nous avons continué à investir dans nos routes et à aménager de nouvelles rues complètes qui améliorent notre réseau de transport actif.

L'an dernier, nous avons officiellement rouvert la rue Elgin dans le quartier de lea conseillèr·e McKenney. La rue a été complètement transformée en une destination piétonne grâce à ses impressionnants trottoirs et à ses espaces modulables pour l'aménagement de nouvelles terrasses.

En décembre, nous avons également rouvert la rue Rideau aux voitures et aux autobus dans le quartier du conseiller Fleury – et une fois que le projet sera achevé au printemps, il offrira des voies cyclables séparées et de nouveaux espaces de verdure, ainsi qu'une rue William revitalisée pour les piétons.

Du côté de l'ouest, nous avons officiellement ouvert la phase 1 du lien de Kanata-Sud dans le quartier du conseiller Hubley – une année au complet plus tôt que prévu.

Ce nouveau couloir important offrira une liaison harmonieuse à de nombreux résidents de Kanata et de Stittsville vers la 416.

En 2020, les travaux de construction de réfection du chemin de Montréal ont commencé, lesquels comprendront aussi des voies cyclables et faciliteront la revitalisation du chemin de Montréal et de la promenade Vanier.

Nous avons aussi amorcé les travaux pour l'élargissement de la promenade Strandherd, grandement nécessaire pour soutenir la croissance rapide de notre population dans le sud de la ville.

Ces investissements en réfection de routes, en rues complètes et en voies cyclables séparées rendent nos routes plus sécuritaires pour tous les usagers – en plus des nombreux autres projets réalisés dans le cadre de notre Plan d'action en matière de sécurité routière.

En 2021, la Ville d'Ottawa dépensera 37,8 millions de dollars au total en mesures et initiatives en matière de sécurité routière, en comparaison des 25 millions de dollars dépensés en 2019.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

Notre Programme d'appareils photo reliés aux feux de circulation a amené une réduction de 50 % des collisions latérales graves à ces intersections – et notre budget de 2021 nous permettra d'installer cette année 10 appareils photo de plus reliés aux feux de circulation.

L'an dernier, la Ville a lancé le projet pilote de programme automatisé d'application des limites de vitesse, qui était l'un de mes engagements de campagne en vue de réduire les excès de vitesse en zone scolaire et d'améliorer la sécurité pour les enfants de notre communauté.

Après avoir désigné huit zones de sécurité communautaire où les amendes pour excès de vitesse devraient doubler, le personnel a tout d'abord installé quatre appareils photo, auxquels deux autres ont été ajoutés à la fin décembre.

Au cours des prochaines semaines, deux autres appareils photo seront installés – pour un total de 8 appareils photo couvrant la totalité des huit zones de sécurité communautaire.

Jusqu'à présent, environ 47 000 contraventions ont été remises depuis la mi-juillet, soit 2,5 millions de dollars recueillis en recettes en date du début décembre – qui seront réinvestis en mesures de sécurité routière, notamment en amélioration d'intersections prioritaires.

Le personnel a également observé une réduction des vitesses de circulation et un plus grand respect des limites de vitesse affichées – soit le genre de changements de comportement que nous voulons voir de la part des conducteurs dans le contexte de ce programme.

Les membres du personnel cherchent toujours des occasions d'améliorer la sécurité de notre réseau routier pour tous les usagers.

Cette année, ils entreprendront la conception détaillée de trois des intersections hautement achalandées répertoriées dans l'étude de 2020, ainsi que trois intersections rurales asymétriques désignées pour amélioration dans le Plan d'action en matière de sécurité routière.

Nous réaliserons aussi des améliorations à la bande cyclable de l'avenue Laurier Ouest, qui comprendront une intersection protégée à l'angle de la rue Elgin et de l'avenue Laurier – et la voie en libre circulation à l'échangeur du boulevard Jeanne-d'Arc sera supprimée et reconfigurée dans le cadre du projet de l'Étape 2 du TLR.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

Juste avant les fêtes, nous avons tiré parti du volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada pour accomplir des progrès notables sur de nombreux chantiers importants qui soutiennent notre infrastructure sociale et de transport.

La dotation de 20,1 millions de dollars d'Ottawa nous permettra de réaliser les projets suivants :

- un nouveau pavillon de Repaire jeunesse d'Ottawa, au profit des membres de la communauté d'Ottawa-Sud, représentée par la conseillère Deans et les conseillers Brockington et Cloutier;
- l'agrandissement du Centre communautaire de Beacon Hill North dans le quartier du conseiller Tierney;
- un investissement de 1,2 million de dollars en rénovations dans des refuges;
- 1,5 million de dollars pour améliorer l'efficacité énergétique des installations municipales;
- 950 000 $ pour la réfection de l'édifice historique du marché By;
- 13 projets de réseau Wi-Fi dans des centres communautaires partout dans la ville;
- 19 projets de sentiers polyvalents, d'aménagements cyclables et de trottoirs;
- 12 passages et signaux pour piétons; et
- 8 aires de pique-nique dans des parcs.

En 2021, nous terminerons aussi les rénovations de l'Aréna de Blackburn-Hamlet dans le quartier de la conseillère Dudas, qui rouvrira au public en juin après une mise à niveau considérable pour le rendre accessible à toute la population.

Nous investissons aussi cette année dans d'autres parcs et installations partout dans la ville, notamment :

• le parc Laroche dans la communauté du conseiller Leiper;

• l'agrandissement de l'édifice communautaire Corkery dans le quartier du conseiller El-Chantiry;

• le réaménagement et l'agrandissement du parc Cobble-Hill dans le quartier de la conseillère Harder;

• le parc Riverchase dans la communauté de la conseillère Sudds; et

• le réaménagement du parc Riverain du conseiller Fleury, pour n'en nommer que quelques-uns.

Je suis fier aussi que nous ayons pu réaliser un certain nombre de nouveaux ponts pour lier nos communautés.

Au cours des dernières années seulement, nous avons aménagé la passerelle Adawe au-dessus de la rivière Rideau, la passerelle Flora au-dessus du canal Rideau et la passerelle Jackie-Holzman au-dessus de l'autoroute 417.

Cette année, la Ville transformera le pont
Prince-de-Galles en couloir de transport actif interprovincial – où les résidents pourront marcher, faire du vélo et du ski de randonnée.

Ce pont historique reliant Ottawa à Gatineau a été construit en 1880 et a été utilisé la dernière fois pour la circulation ferroviaire en 2001.

D'ici quelques décennies, le pont servira sans doute de lien ferroviaire secondaire transportant les résidents de Gatineau vers les plaines LeBreton ou l'aéroport d'Ottawa…

Mais d'ici là – et avec la certitude maintenant que le projet de tramway de la STO traversera la rivière par le pont du Portage – le temps est venu pour le pont Prince-de-Galles d'offrir des avantages de transport actif à nos résidents.

Au début, ce pont a malheureusement servi à extraire et à transporter des ressources naturelles des terres des Algonquins.

Cette réalité fait partie du sombre passé colonial du Canada, une réalité que vous devons reconnaître si nous désirons effectuer une véritable réconciliation avec nos partenaires autochtones.

J'ai lu attentivement la colonne de Randy Boswell dans le Citizen pendant les fêtes, et je suis d'accord avec lui que ce pont qui traverse la rivière des Outaouais – laquelle a été jugée sacrée par le peuple algonquin depuis des milliers d'années – devrait porter un nom autochtone.

Le changement de nom du pont Prince-de-Galles servira de symbole important de réconciliation entre nos nations.

Et je suis heureux d'annoncer qu'à la suite de premiers entretiens avec nos partenaires algonquins, je vous demanderai votre appui pour que le pont soit renommé pont Chef-William-Commanda.

William Commanda a été chef de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, de 1951 à 1970.

Il fut un aîné algonquin, un leader spirituel, un promoteur de la gérance environnementale et un grand bâtisseur de ponts entre nos nations.

Pour son dévouement et son service hors pair à l'égard de son peuple, William Commanda a reçu l'Ordre du Canada en 2008.

Je ne pourrais imaginer un nom plus indiqué pour ce grand pont qui traverse la Kitchissippi – le nom algonquin de la rivière sacrée des Outaouais.

Je me suis engagé à faire progresser ce dialogue au cours des prochains mois avec l'objectif de le rouvrir en tant que pont Chef-William-Commanda plus tard cette année ou au début de l'année prochaine.

En plus de ces investissements dans nos infrastructures et des bons emplois qui en découlent, l'équipe du développement économique de la Ville jouera bien sûr un rôle clé dans le contexte de notre reprise – et nous avons encore un certain nombre de projets que nous nous efforçons de réaliser.

Avant les fêtes, nous avons lancé le Programme de subventions de la Ville pour l'hiver afin d'aider les ZAC et les associations de gens d'affaires à réaliser des petits projets d'amélioration des immobilisations pour embellir ou animer nos principales rues commerciales.

Le programme a reçu 19 demandes, mais le financement initial de 150 000 $ nous permettra de soutenir uniquement six projets, qui comprennent :

- la patinoire communautaire en plein air de Kanata-Nord pour les travailleurs techniques et les résidents;
- des améliorations du point d'accès au TLR de la rue Wellington Ouest dans son secteur commercial; et
- la reconversion des lettres géantes B-Y-W-A-R-D du marché en une série de six bancs uniques qui permettront d'améliorer le domaine public et l'expérience des visiteurs.

Les trois autres projets sont dans le Glebe, au centre-ville Rideau et dans le quartier Vanier.

Mais comme nous pouvons faire encore plus, le personnel a également trouvé un montant supplémentaire de 50 000 $ qui peut être réaffecté à partir du financement existant de développement économique 2021.

Le conseiller El-Chantiry et moi-même présenterons une motion plus tard aujourd'hui qui nous permettra de financer six autres projets dans des zones commerciales partout dans la ville.

J'espère que nous pouvons compter sur votre appui pour réaliser ces six projets supplémentaires dans Carp, Chinatown, Stittsville, Westboro, Manotick et sur la rue Elgin.

Les membres de l'équipe du développement économique sont aussi en voie de revoir leur stratégie de déploiement d'un PAC – et dans le cadre de cet exercice, ils présenteront au CFDE dès ce printemps un nouveau PAC intégré pour Orléans qui profitera de notre investissement dans l'Étape 2 du TLR.

Je sais que nos conseillers de l'est cherchent à promouvoir ce nouveau PAC et à présenter leur communauté comme l'endroit idéal pour investir et faire des affaires.

Nous avons aussi des stratégies pour orienter nos investissements dans certains de nos actifs qui appuient l'industrie du tourisme – comme les plans relatifs au domaine public de la rue Sparks et du marché By.

Je sais que nos plans pour le marché By et la rue Sparks imposeront certains investissements en infrastructure de la Ville au cours des prochains cinq à dix ans – mais comment pouvons-nous travailler avec nos partenaires pour réaliser ces plans plus rapidement ou mieux?

Nous devons explorer et saisir toutes les occasions – exactement comme nous l'avons fait avec Ottawa 2017.

Nous avions commencé à planifier ces célébrations en 2012 – cinq ans avant le 150^{e} anniversaire du Canada – et c'est la raison pour laquelle ces célébrations ont été aussi réussies pour notre ville et notre industrie du tourisme.

Je crois que nous avons une possibilité similaire en 2027 – et c'est pourquoi je vous annonce aujourd'hui la création d'un comité organisateur que je présiderai pour planifier

les célébrations du 200e anniversaire du marché By – dans six ans à peine à compter de maintenant.

Comme nous le savons tous, le marché By a été créé par le colonel John By alors qu'il dirigeait la construction du canal Rideau – quand Ottawa était un endroit très différent.

Mais ce qui n'a pas changé, c'est que le marché By demeure un attrait majeur pour les visiteurs de notre ville et un symbole de l'industrie agricole florissante d'Ottawa – au passé comme au présent.

Je crois que si nous commençons à planifier maintenant, nous pouvons arriver à un plan enthousiasmant et trouver les fonds pour proposer une programmation qui nous aidera à attirer davantage de visiteurs dans la capitale nationale – aidant les hôtels, les restaurants et les entreprises à prospérer en cours de route.

Et qui sait : après la reprise de notre industrie du tourisme au cours des prochaines années, 2027 pourrait être l'année qui verra revenir La Machine pour émerveiller des milliers de résidents et de familles dans le secteur du marché By.

En attendant, j'ai été pas mal encouragé par le nouveau leadership des Marchés d'Ottawa – et je tiens à remercier Zach Dayler, le président du conseil Bryan Chandler, l'ensemble du conseil d'administration et l'équipe du personnel pour l'excellent travail réalisé au cours de l'année passée afin de jeter les fondations d'une solide reprise une fois que la pandémie sera terminée.

Je suis particulièrement impressionné par la nouvelle politique de priorité aux agriculteurs des Marchés d'Ottawa – une orientation que j'ai encouragée depuis quelque temps.

Même si un certain nombre de nouveaux marchés des agriculteurs ont germé partout dans la ville au cours des dernières années, nous avons encore besoin d'attirer des agriculteurs et des producteurs locaux aux marchés Parkdale et By – là où tout a commencé.

Cette approche de priorité aux agriculteurs nous aidera tout simplement à le faire en offrant des étals gratuits aux nouveaux agriculteurs et en donnant des incitatifs aux producteurs locaux – et je suis ravi que la Ville puisse appuyer ces efforts.

Ce n'est que l'une des manières grâce auxquelles la Ville appuie nos communautés rurales.

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

En mars, le Conseil a approuvé la toute nouvelle Stratégie de développement économique en milieu rural de la Ville, qui met en lumière un grand nombre de démarches et de mesures pour favoriser les investissements et la création d'emplois dans nos secteurs ruraux.

Dans le cadre de cette stratégie, la Ville travaille actuellement avec ses partenaires pour réaliser un inventaire et une cartographie de tous nos actifs agroalimentaires, qui aidera à déceler et soutenir les nouvelles possibilités d'affaires dans le secteur rural d'Ottawa.

Dans quelques semaines, nous lancerons la trousse d'outils pour les entreprises rurales – un guichet unique pour les investisseurs et les propriétaires d'entreprises contenant tous les programmes et outils qui peuvent les aider à faire fructifier leur entreprise et à créer des emplois dans le secteur rural d'Ottawa.

Et je veux remercier la conseillère Kitts et les conseillers El-Chantiry, Darouze et Moffatt pour leur mobilisation à l'égard de ces initiatives visant à soutenir nos résidents et propriétaires d'entreprises du secteur rural.

L'été dernier, nous avons travaillé avec Tourisme Ottawa pour lancer la campagne pour le cyclisme et le tourisme en milieu rural.

Quand de nombreux résidents à un moment donné ont opté pour des vacances sédentaires, nous les avons incités à redécouvrir la beauté et le charme de nos quartiers ruraux, tout en soutenant leurs restaurants et leurs entreprises.

Cette campagne comprenait des itinéraires de randonnées autoguidées à vélo, des itinéraires suggérés d'une journée et un concours de photos qui a donné lieu à près de 1 400 participations.

La vidéo promotionnelle de la campagne a été vue plus de 21 000 fois – ce qui en fait la seconde vidéo IGTV la plus regardée de Tourisme Ottawa.

Et quand le décret ordonnant de rester à domicile a été levé, nous avons travaillé avec Tourisme Ottawa sur une campagne similaire de tourisme en milieu rural pour l'hiver, qui je le sais, sera de nouveau favorable pour nos entreprises rurales.

Je soupçonne qu'une partie de cette campagne hivernale comprendra la motoneige; mais s'il vous plaît George – ne m'invitez pas.

Au cœur de l'offre du tourisme rural se trouvent les foires rurales que nous aimons tant – Carp, Metcalfe, Navan, Richmond et la Foire de la capitale – qui n'ont malheureusement pas pu avoir lieu l'an dernier.

Ceci a rompu la prédilection marquée pour ces événements ruraux de longue date – avec la foire de Carp qui a reporté sa 157e édition en 2021.

Étant donné son importance pour nos villages du secteur rural et ses contributions aux sociétés agricoles, je suis fier que le Bureau des affaires rurales de la Ville ait pu fournir à chaque foire une subvention de 15 000 $ afin de les aider à passer au travers de 2020.

Et je suis ravi de dire que si jamais les foires rurales ne peuvent avoir lieu cet été et cet automne, la Ville sera là de nouveau pour les appuyer.

Je tiens à remercier nos conseillers des secteurs ruraux pour leur mobilisation et leur soutien à cet effet – et j'ai vraiment hâte de célébrer avec eux quand nos foires rurales seront de retour cet été ou l'été prochain.

Je pense qu'il est important pour les événements culturels d'Ottawa de savoir qu'ils pouvaient compter sur la Ville – qui est souvent l'un de leurs principaux bailleurs de fonds – pour les épauler pendant la pandémie.

Je suis fier que notre financement culturel ait continué d'être versé à ces festivals et événements spéciaux en 2020 et le sera encore en 2021 – et je veux leur assurer que nous continuerons de le faire à l'avenir.

C'est la seule façon qui nous permet d'assurer que ces superbes événements – du Bluesfest à la Fierté dans la Capitale et au Festival international des écrivains – puissent se redresser et prospérer une fois que nous aurons reçu le vaccin et que la pandémie sera passée.

Et nous pouvons dire la même chose de notre financement à la Coalition de l'industrie de la musique d'Ottawa, qui a réaffecté 25 000 $ du financement municipal l'an dernier pour aider 50 artistes dans le besoin au moyen de subventions de 500 $, alors qu'ils se sont tournés vers des prestations en ligne.

Le conseiller Leiper a joué un rôle clé dans le développement de notre stratégie musicale – et je sais qu'il a été grandement solidaire des efforts de la Coalition de l'industrie de la musique d'Ottawa au cours des dernières années.

Nous avons aussi une très bonne relation avec nos partenaires dans la communauté francophone – et Lise Sarazin et le RGA sont au cœur de nos efforts.

Nous travaillons ensemble sur plusieurs projets conjoints – et je crois que le RGA nous aide à mieux servir notre communauté d'affaires.

Je crois aussi que la Ville fait du progrès d'année en année pour offrir des services et programmes de qualité à nos résidents francophones.

Et je suis fier de dire qu'en 2020, nous avons reçu seulement 32 plaintes, soit une baisse de 24 % par rapport à 2019 (42 plaintes).

Je suis fier également que nous ayons continué de mettre de l'avant des programmes et projets sociaux qui nous aident à faire d'Ottawa une ville plus inclusive, plus agréable et plus accueillante.

Comme nous le savons, les Autochtones, les Noirs, les Asiatiques et d'autres résidents racialisés ont été et continuent d'être, de manière disproportionnée, victimes de violence, de graffitis et d'insultes racistes, en plus d'être constamment exclus de possibilités d'emplois et de subir de la discrimination au travail.

La Ville a un rôle de leadership à jouer pour éliminer le racisme systémique dans notre communauté – et c'est pourquoi l'an dernier, nous avons créé le Secrétariat de la lutte contre le racisme et nommé le tout premier agent de liaison du Conseil pour les initiatives de relations ethnoculturelles et de lutte contre le racisme.

Et je veux remercier le conseiller King d'avoir accepté d'assumer cette fonction.

En 2020, la Ville a embauché sa toute première spécialiste de la lutte contre le racisme dans le but de progresser sur ce front et dans l'ensemble des services municipaux.

Depuis que le secrétariat a été mis sur pied, certains des progrès accomplis comprennent :

- la formation d'un groupe consultatif sur la lutte contre le racisme;
- le lancement d'une campagne de sensibilisation publique dans les médias sociaux pour condamner le racisme à l'endroit des Asiatiques;
- le lancement de l'étude préliminaire sur les données relatives à l'équité des genres et des races en collaboration avec la spécialiste de la condition féminine et de l'équité des genres; et

- la création du projet pilote « Gestion du stress lié au racisme » à l'intention des jeunes en collaboration avec le Programme d'ambassadeurs de quartiers.

Dans quelques semaines, une nouvelle directrice du Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social se joindra à l'équipe de la Ville. Il s'agit d'un nouveau poste et d'une nouvelle structure interne qui nous permettront de mieux coordonner nos efforts.

Je suis convaincu que l'équipe s'inspirera des travaux en cours depuis 2016 dans le cadre de la Table ronde avec la communauté somalienne, et réalisera des progrès pour nos communautés racialisées quant à l'équité en matière d'emploi, de logement, de développement économique, de résultats en santé et de développement des jeunes.

La nomination du conseiller King suit celle de la conseillère Kavanagh en 2019 à titre de première agente de liaison du Conseil pour la condition féminine et l'équité des genres.

À cet égard, la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres est en voie de finalisation et sera présentée au CSCP et au Conseil au cours des prochains mois.

La stratégie orientera la Ville en vue d'appliquer l'optique de genre à tout le travail que nous effectuons, nous dirigeant vers un milieu de travail et une communauté plus équitables.

Le chef Sloly et son équipe du Service de police d'Ottawa jouent aussi un rôle de premier plan en vue de rebâtir les relations et la confiance au sein de nos communautés racialisées – et cela passe par la composition de notre service de police lui-même.

Je suis fier que cet engagement à l'égard de la diversité se reflète parmi les 96 recrues du service récemment diplômées – qui comprenaient 32 femmes, 31 hommes racialisés et trois nouveaux agents autochtones.

En 2020, notre communauté a connu une diminution des crimes violents – et j'aimerais vous faire part de quelques statistiques encourageantes.

Les homicides ont baissé de 40 % avec seulement huit cas qui ont tous été résolus par nos femmes et hommes en uniformes.

Les fusillades ont baissé de près de 40 % – et nos policiers ont récupéré un nombre record d'armes, retirant de nos rues 105 armes à feu.

Les agents du SPO ont administré de la naloxone 115 fois, sauvant les vies de 103 résidents aux prises avec une dépendance.

Grâce aux efforts du conseiller El-Chantiry et de la conseillère Deans à la tête de la Commission des services policiers, le chef Sloly a réintroduit le programme de police de quartier qui aide nos agents à établir des relations solides et authentiques avec les résidents et les partenaires communautaires dans les quartiers à risque.

En 2019, trois équipes de ressources de quartiers ont été déployées dans Vanier/Overbrook; Heron Gate/Ottawa-Sud; et Carlington/Caldwell.

En raison de son succès, le programme a été étendu à trois nouveaux quartiers l'an dernier : le marché By/Basse-Ville en mai – et le centre-ville et Bayshore à l'automne.

Dans ce modèle, les agents sont assignés exclusivement à leurs quartiers désignés pendant au moins deux ans. Ils travaillent là avec les résidents, les écoles, les organismes à but non lucratif, les associations de gens d'affaires du quartier et le personnel municipal afin de mieux comprendre et mieux traiter le crime et ses problèmes socio-économiques sous-jacents.

Une réponse adéquate en matière de santé mentale ainsi que la formation de lutte contre le racisme envers les Noirs et les Autochtones sont au cœur de ces programmes.

Lors de la réunion de la Commission de services policiers d'Ottawa qui avait lieu lundi, le chef Sloly a déposé un plan visant à engager la communauté sur la façon dont le Service de police d'Ottawa peut mieux favoriser la sécurité et le bien-être des résidents ayant des problèmes de santé mentale, notamment la façon dont les agents réagissent face à une personne en situation de crise de santé mentale.

Un autre enjeu social sur lequel j'aimerais attirer l'attention cette année – et ce, tout particulièrement alors que la COVID-19 demeure dans notre communauté – est l'épidémie de solitude à laquelle font face tant de résidents – jeunes et moins jeunes.

Une récente enquête Angus Reid a permis de découvrir que près de la moitié des Canadiens et Canadiennes se décrivent comme étant parfois ou souvent seuls et souhaitent avoir de la compagnie.

Il a été reconnu dans le cadre de recherches que la solitude profonde peut écourter jusqu'à 15 ans la durée de vie d'une personne – et qu'elle a des effets similaires à ceux de l'obésité ou de fumer 15 cigarettes par jour.

Le problème est si sévère que des chercheurs en médecine mettent au point maintenant des médicaments pour tenter de traiter ces problèmes.

Mais je crois qu'il y a des choses que nous pouvons envisager en tant que société pour traiter cette solitude chronique qu'un si grand nombre de nos résidents ont du mal à supporter.

Par exemple en Grande-Bretagne, les médecins ont commencé à prescrire des remèdes sociaux comme des cours de danse, de cuisine et d'art.

Personnellement, j'ai trouvé que les confinements et les décrets visant à demeurer à la maison sont particulièrement difficiles pour une personne seule.

Moi qui aime les rencontres et passer du temps avec les gens, l'isolement et ces périodes de solitude peuvent être un réel défi.

Au cours des prochaines semaines, je demanderai à chacun de prendre un moment pour penser à leur réseau social et voir s'il y a un vieil ami ou un proche à qui vous n'avez pas parlé depuis un certain temps.

Et si c'est le cas : prenez quelques minutes pour leur téléphoner.

Donnez-leur cinq ou dix minutes de votre temps; ayez une conversation même brève et vous ensoleillerez leur journée.

Toutes les semaines, j'essaie d'appeler cinq à six aînés que je connais juste pour leur dire bonjour et voir comment ils vont.

J'espère que cela aide un peu mes amis âgés, et je sais que c'est utile aussi pour moi.

Durant la pandémie, j'ai fait aussi en sorte de demeurer occupé et branché à notre communauté en organisant plus de 50 visites virtuelles de classes.

J'ai toujours aimé visiter les écoles et bavarder avec des élèves motivés – et j'ai souvent trouvé que c'était une partie agréable de ma journée qui m'accordait un semblant de vie normale.

Je crois que les élèves ont eux aussi apprécié nos conversations.

Dans une note de remerciement que j'ai reçue de Natalie Paquette, professeure à l'école primaire Henry-Larsen, elle a écrit :

ANNEXE 1 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE DU MAIRE

« Votre visite a apporté un peu de joie et d'enthousiasme dans notre classe au milieu d'une année scolaire difficile où les élèves entendent uniquement ce qu'ils ne peuvent pas faire.

J'ai entendu un élève dire – « Il doit penser que nous sommes importants puisqu'il nous a rendu visite! » – alors merci de leur avoir permis de se sentir importants. »

Ces enfants m'ont souvent indiqué ce qu'ils faisaient pour passer le temps pendant la COVID-19 – et en grande partie il s'agissait de faire des activités extérieures avec leur famille.

Ils ont visité bien des parcs, ce qui leur a rappelé à quel point Ottawa est vraiment belle et remplie de verdure.

J'étais pas mal fier de leur dire combien nous avons investi en environnement pour veiller à ce qu'Ottawa demeure une ville verte, durable et où il fait bon vivre pour les générations futures – et je veux remercier le conseiller Moffatt pour son administration de ces initiatives environnementales au cours des dernières années.

En septembre dernier, le tunnel de stockage des égouts unitaires – le joyau de la couronne du Plan d'action de la rivière des Outaouais – a finalement été mis en service pour protéger la santé de cette rivière exceptionnelle.

Ce projet de 232 millions de dollars jouera un rôle crucial pour réduire les inondations d'eaux pluviales allant directement dans la rivière des Outaouais – ce qui nous aidera à garder notre eau propre, nos poissons en santé et nos plages ouvertes.

Comme avantage supplémentaire, il nous aidera aussi à régler des inondations possibles de sous-sols dans les zones basses du centre-ville et dans le Glebe.

Je suis fier aussi que le 1er janvier de cette année, notre nouveau règlement renforcé sur la protection des arbres soit entré en vigueur.

L'un de plus grands actifs de notre Ville est notre couvert forestier.

Il fait d'Ottawa une ville verte et agréable – et c'est ce qui nous différencie de beaucoup d'autres grandes villes partout en Amérique du Nord.

Comme je l'ai promis l'an dernier, le nouveau règlement comprend des amendes plus strictes pour décourager l'abattage illégal d'arbres.

Nous avons également modifié le critère d'arbre distinctif dans le secteur urbain intérieur, qui est maintenant défini par un diamètre de moins de 30 centimètres plutôt les 50 centimètres précédents.

Cette année, la Ville termine un inventaire des espaces disponibles pour la plantation d'arbres dans nos secteurs urbains.

Le personnel utilisera ensuite cette carte pour déterminer les zones prioritaires pour y planter de nouveaux arbres, ce qui nous permettra d'atteindre notre objectif à long terme de couvert forestier de 40 % – nous aidant à protéger cet actif formidable pour des générations à venir.

Lors du discours sur l'état de la Ville l'an dernier, j'ai annoncé que je donnerais la clé de la Ville à un certain nombre de Canadiens et Canadiennes accomplis qui ont eu un effet sur notre ville et son image sur la scène nationale et internationale.

Je sais que les récipiendaires avaient hâte à la cérémonie de remise de clé de la Ville, que nous avons dû annuler en raison de la COVID-19.

J'espère que je pourrais organiser ces cérémonies en 2021 – et à titre de rappel, les récipiendaires sont :

- La golfeuse accomplie et couronnée trois fois athlète féminine de l'année par la Presse canadienne : Brooke Henderson;
- L'ancienne Gouverneure générale, journaliste chevronnée et ambassadrice mondiale de la Francophonie : Michaëlle Jean;
- Le commentateur sportif à TSN et fier diplômé en journalisme de l'Université Carleton : James Duthie;
- et enfin, mais non le moindre, l'Ottawa Citizen, un organisme qui couvre l'actualité dans notre capitale de la nation depuis 175 ans – la plus ancienne entreprise locale encore en activité à Ottawa.

Bien qu'une cérémonie n'ait pu être organisée, nous avons néanmoins attribué l'Ordre d'Ottawa à 15 remarquables et méritants résidents, qui sont :

- le Révérend Docteur Anthony Bailey
- Donald Ross Bradley
- Dale Craig
- D^{re} Rouba Fattal
- Sylvio A. Gravel
- Paul Hindo

- Barry J. Hobin
- Barbara MacKinnon
- Fiona McKean
- Bob Monette
- David H. O'Malley
- Bruce G. Roney
- Bharat Rudra
- Vineet Srivastava; et
- Joe M. Thottungal

Jean-Sorphia Guillaume recevra également le prix Brian-Kilrea pour l'excellence chez les entraîneurs qui récompense les contributions d'un entraîneur amateur qui fait preuve de leadership et d'engagement.

Ces résidents ont tous laissé leur marque dans notre communauté – dans des secteurs comme le milieu universitaire, la médecine, l'action communautaire et les affaires – et j'ai hâte de célébrer leurs réalisations plus tard cette année.

Et je contemple la fin de cette année avec un sentiment d'optimisme prudent – car j'ose penser que 2021 s'achèvera sur une note bien meilleure que celle sur laquelle elle a commencé.

La société ottavienne Spartan Bioscience a reçu l'approbation de Santé Canada il y a quelques jours pour sa trousse de test de dépistage rapide de la COVID-19.

J'espère que les tests de dépistage rapides nous aideront à mieux contrôler la pandémie et à relancer notre économie dans les mois à venir.

Grâce à notre campagne de vaccination maintenant en cours, il y a en fait une lumière au bout du tunnel, le tunnel de cette pandémie auquel nous avons tous fait face depuis près d'une année maintenant.

Selon les directives de nos partenaires fédéraux et provinciaux, j'ai bon espoir que la plupart des membres de notre communauté seront vaccinés d'ici la fin de l'été.

Cette campagne de déploiement de la vaccination est un effort communautaire monumental – et je tiens à remercier tous les partenaires qui y participent.

Merci à nos hôpitaux pour leur leadership; à Santé publique Ottawa, ainsi qu'à nos très chers paramédics – qui nous prêtent main-forte et ont réussi à vacciner en un temps

record les résidents, les travailleurs et les aidants naturels dans les 28 foyers de soins de longue durée d'Ottawa.

Et je lirai un extrait d'une note envoyée par David Eggett, président du conseil d'administration du Centre de soins d'Osgoode dans le quartier du conseiller Darouze, à Pierre Poirier, chef du Service paramédic pour leurs retombées positives dans notre communauté – et je cite :

« Les commentaires que j'ai reçus mentionnaient que les équipes étaient très bien organisées, efficaces, rapides et délicates. Cette dernière qualité est particulièrement essentielle quand on s'occupe de résidents de soins de longue durée communautaires. J'ai appris qu'il y avait une résidente âgée de 101 ans qui ne veut JAMAIS prendre ne serait-ce qu'une pilule, qu'elle accepte donc le vaccin semblait improbable. L'un des paramédics a demandé à lui parler et il se trouve qu'il a réussi à la convaincre de se faire vacciner! »

Cela me réchauffe le cœur de savoir que notre personnel fait ce genre de différence dans la vie de nos résidents – et j'espère bien entendre de nombreux autres moments comme ceux-ci, alors que la campagne de vaccination progresse dans notre communauté.

J'invite tous nos résidents et toutes nos résidentes à demeurer optimistes et bienveillants; à prendre bien soin les uns des autres et d'eux-mêmes, et nous parviendrons à traverser cette dernière ligne droite de la pandémie de la COVID-19.

J'espère qu'au moment où je prononcerai le discours sur l'état de la Ville en janvier prochain, les choses seront revenues à la normale pour la plupart d'entre nous – et que nous serons de nouveau une ville saine et florissante comme nous l'étions il y a seulement un an.

Ayons confiance.

Je sais que nous saurons triompher de ces difficultés ensemble.
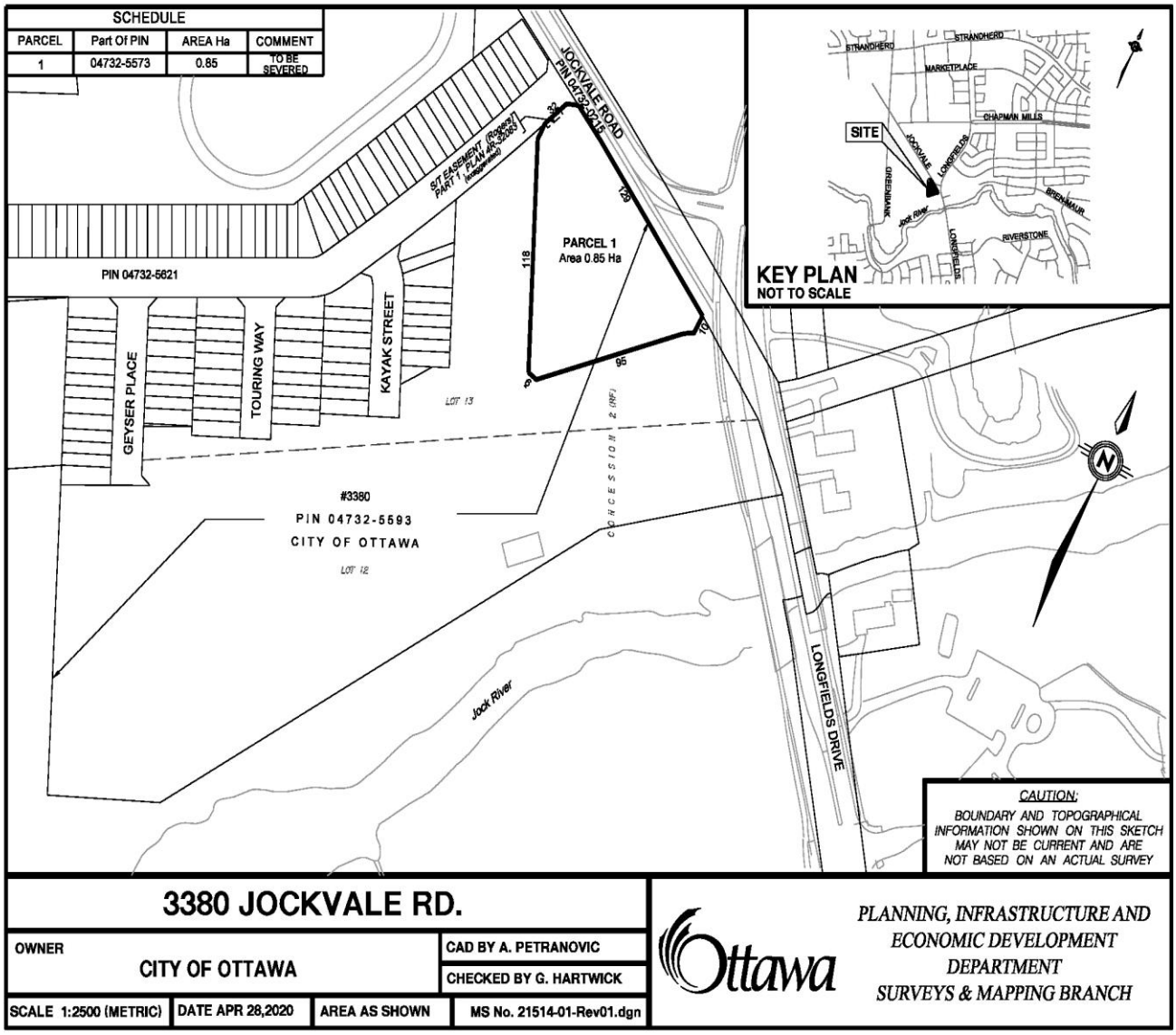
Annexe 2 - Document 1 - Croquis de la propriété à louer (parcelle 1)